Plan stratégique
du ministère et des organismes
2001-2004

Québec

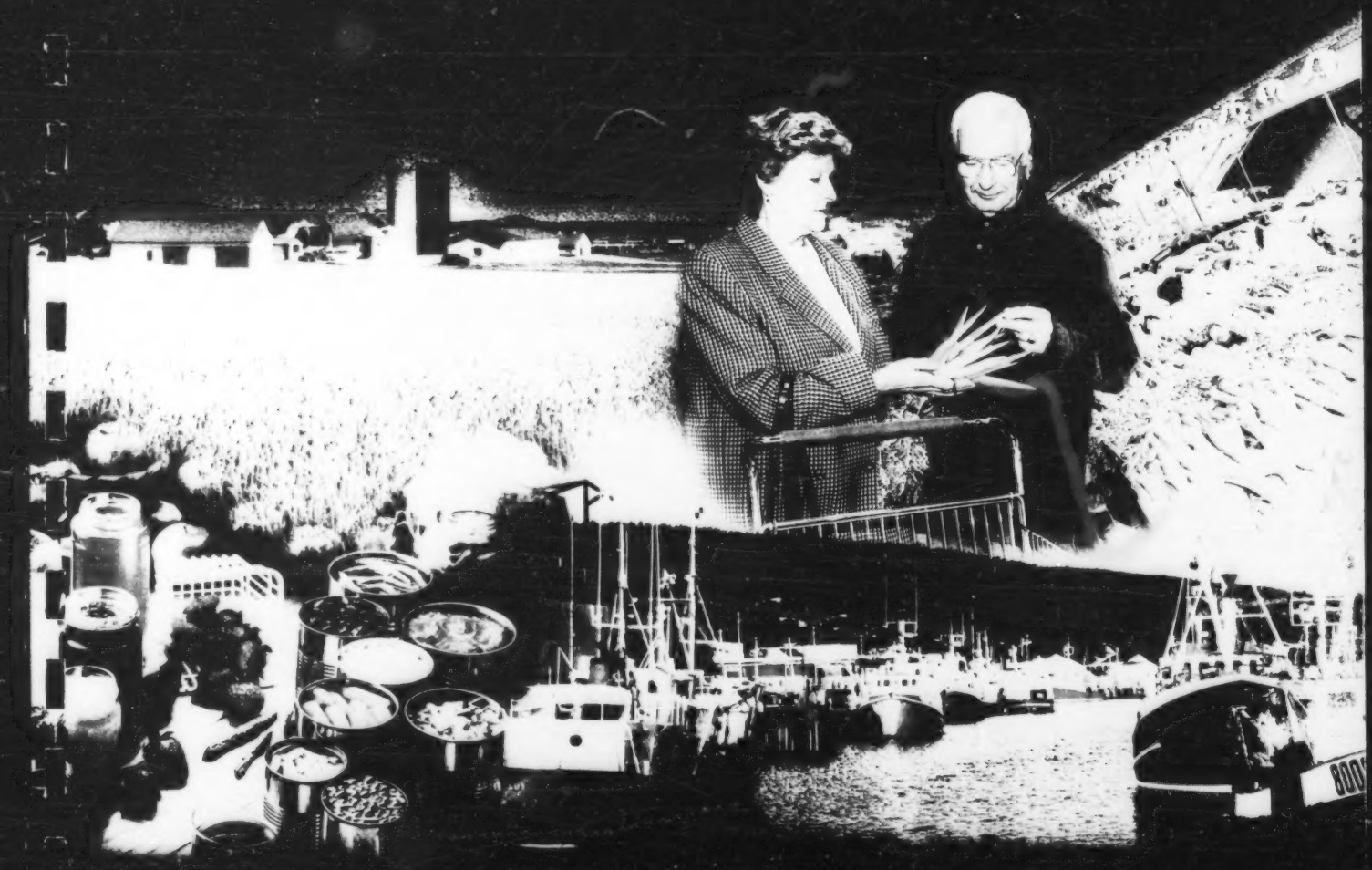

Plan stratégique

du ministère et des organismes

2001-2004

BIBLIOTHÈQUE
30 MAR. 2001
ASSEMBLÉE NATIONALE

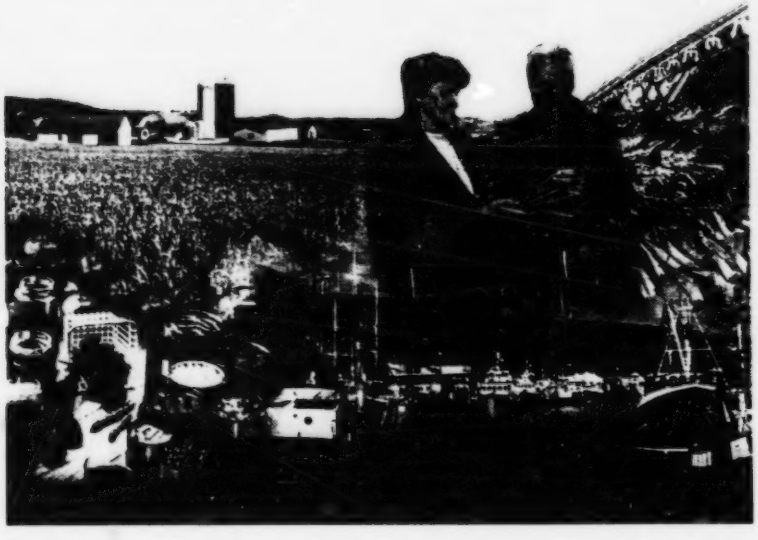

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Société de financement agricole (SFA)
Régie des assurances agricoles du Québec (RAAQ)
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)
Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

A38H1
P530
2001/04
GA
QL
P.Gjun:

MESSAGE DU MINISTRE

En tant que ministre responsable de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, je suis fier de vous livrer notre plan stratégique pour les trois prochaines années. Ce plan présente la vision à la base de notre action et témoigne de notre engagement face à la réalisation de notre mission, qui est d'influencer et de soutenir la croissance de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.

Ce plan décrit les stratégies que nous comptons mettre de l'avant pour les trois prochaines années. Nos priorités touchent, entre autres, l'accélération du « virage vert » en agriculture, la mise sur pied de La Financière agricole, l'implantation de la traçabilité, l'élaboration d'une politique sur la transformation, la valorisation des producteurs et productrices agricoles et la mise en place de la nouvelle Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture.

Le rôle moteur que joue le secteur bioalimentaire dans l'économie du Québec est encore trop méconnu. J'entends travailler activement à faire connaître et reconnaître non seulement la contribution du secteur à l'économie québécoise, mais également l'excellence des gens qui travaillent dans le secteur. Responsable de plus de 11 % des emplois au Québec, le secteur bioalimentaire contribue pour 9 % du produit intérieur brut. Au seul chapitre de la transformation des aliments, les ventes totalisent plus de 14 milliards de dollars, soit 11 % des ventes de l'ensemble des industries manufacturières du Québec. Le secteur bioalimentaire investit en moyenne annuellement 1,4 milliard de dollars, soit 4 % de l'ensemble des investissements réalisés dans l'économie québécoise. La répartition des activités bioalimentaires sur l'ensemble du territoire lui confère un rôle névralgique dans le développement économique des régions. Participer au développement de l'industrie bioalimentaire, c'est donc contribuer au développement économique de l'ensemble du Québec.

Ce plan stratégique, j'en suis convaincu, constitue un excellent outil qui permettra d'aider l'industrie bioalimentaire à aborder avec confiance les défis qui se dessinent déjà pour le troisième millénaire.

Le ministre,

Maxime Arseneau

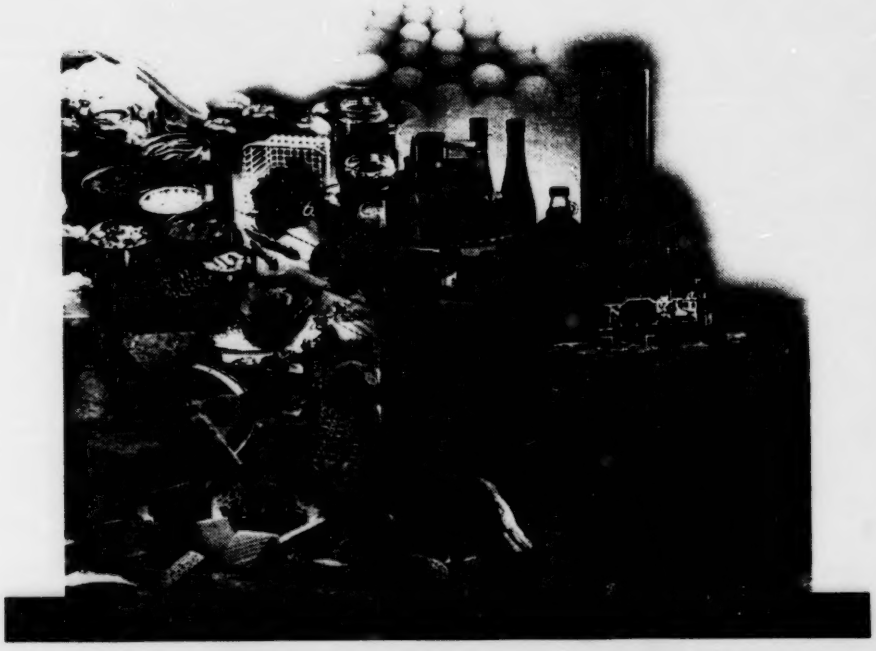

TABLE DES MATIÈRES

page

Préambule 9

Section 1 : Mission et activités du MAPAQ et des organismes 11

Section 2 : État de situation 15

2.1 Secteur agricole et agroalimentaire 15

2.2 Secteur des pêches et de l'aquaculture 17

Section 3 : Contexte et enjeux 19

3.1 Le contexte externe du Ministère et des organismes 19

3.1.1 Importance du secteur bioalimentaire dans l'économie québécoise 19

3.1.2 Spécificité du secteur bioalimentaire par rapport aux autres secteurs 20

3.1.3 Limites du champ d'intervention du Ministère 20

3.1.4 Principales caractéristiques du secteur agricole et agroalimentaire 20

3.1.5 Principales caractéristiques du secteur des pêches et de l'aquaculture 21

3.2 Le contexte interne 22

3.2.1 Une présence régionale marquée 22

3.2.2 Analyse des capacités organisationnelles 22

3.3 Enjeux sectoriels 25

3.3.1 Secteur agricole et agroalimentaire 25

3.3.1.1 Développement des marchés et compétitivité 25

3.3.1.2 Les attentes de la société (sécurité alimentaire, environnement et développement régional) 26

3.3.1.3 Reconnaissance du leadership du secteur 27

3.3.2 Secteur des pêches et de l'aquaculture 28

3.3.2.1 Sécurité et croissance des approvisionnements 28

3.3.2.2 Capacités concurrentielles des entreprises du secteur 29

3.3.2.3 La concertation comme outil de développement 29

Section 4 : Orientations ministérielles, axes d'intervention, objectifs à atteindre et indicateurs 31

4.1 Secteur agricole et agroalimentaire 31

4.2 Secteur des pêches et de l'aquaculture 43

PRÉAMBULE

L'adoption de la *Loi sur l'administration publique*, en mai 2000, est venue officialiser l'orientation, prise par le gouvernement depuis 1996, de mettre la planification stratégique au cœur de l'action gouvernementale. Cette loi instaure un nouveau cadre de gestion axé sur l'atteinte de résultats plutôt que sur les moyens et vise une meilleure qualité de services aux citoyens. Très tôt, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'est inscrit dans cette nouvelle dynamique de gestion. En effet, le premier plan stratégique du Ministère et des organismes a été réalisé en 1996. Il a par la suite fait l'objet d'ajustements, dont les plus importants remontent à 1999, afin d'intégrer les objectifs et les suivis découlant d'une importante consultation des clientèles lors de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire tenue l'année précédente ainsi que les objectifs et priorités définis dans le cadre du plan directeur du « Réseau pêches et aquaculture Québec ».[1]

Conscient de l'importance d'établir un plan d'ensemble et de présenter une vision cohérente du développement du secteur, le Ministère a associé à sa démarche, dès le départ, les organismes qui relèvent du ministre. Il a choisi de poursuivre dans la même veine pour la présente planification stratégique. Ce plan stratégique est donc celui du Groupe Agriculture, Pêcheries et Alimentation (APA)[2]. Il couvre la période 2001-2004.

Nous sommes fiers de présenter à la population un document[3] qui décrit notre organisation, précise les enjeux dans lesquels s'inscrivent nos interventions, indique les orientations que nous avons prises ainsi que les axes sur lesquels notre travail portera, fixe les objectifs que le Ministère s'engage à atteindre et donne une série d'indicateurs qui permettront de mesurer l'atteinte de nos résultats escomptés.

---

[1] Le terme générique *bioalimentaire* utilisé dans ce document désigne l'ensemble des activités agricoles, alimentaires, des pêches et de l'aquaculture.

[2] Le Groupe Agriculture, Pêcheries et Alimentation (APA) est composé du Ministère et des organismes suivants :

- Société de financement agricole (SFA)
- Régie des assurances agricoles du Québec (RAAQ)
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)
- Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

[3] Le plan stratégique du Groupe APA est public depuis deux ans.

SECTION 1 : MISSION ET ACTIVITÉS DU MAPAQ ET DES ORGANISMES

Au gouvernement du Québec, la responsabilité du développement du secteur bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et aux organismes relevant du ministre. Mieux connus sous le nom de Groupe Agriculture, Pêcheries et Alimentation (Groupe APA), le Ministère et les organismes ont pour mission :

D'influencer et soutenir la croissance de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.

Principaux créneaux d'activité du Ministère

Le Ministère assure la conception et l'application des politiques et programmes nécessaires au développement du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que celui des pêches et de l'aquaculture commerciales. Cette responsabilité lui confère les pouvoirs de recherche, d'étude, d'enquête et d'enseignement requis pour l'élaboration de ses politiques et programmes. Ses interventions touchent les domaines de la production (secteur primaire), de la transformation (secteur secondaire), de la distribution, de la commercialisation (secteur tertiaire) et de la consommation des produits bioalimentaires. Pour réaliser l'ensemble de ses mandats, le Ministère s'appuie sur sept directions générales, soit celles des affaires régionales, de la formation, de l'agroenvironnement et des technologies, de l'alimentation, des politiques agroalimentaires, des pêches et de l'aquaculture commerciales, des ressources financières et matérielles et de soutien à la gestion des programmes et de l'appui à la gestion de l'information et des ressources.

Par ailleurs, quatre organismes relèvent directement du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ils ont chacun des rôles bien précis dans l'application des divers instruments de la politique agricole et agroalimentaire québécoise ainsi que celle touchant le secteur des pêches et de l'aquaculture. Ces organismes sont la Société de financement agricole (SFA), la Régie des assurances agricoles du Québec (RAAQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Bien que leur budget soit financé à même les crédits alloués au portefeuille du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ces organismes ont un fonctionnement autonome.[1]

[1] Les activités de la SFA et de la RAAQ seront regroupées au sein de La Financière agricole du Québec au cours de l'année 2001.

Direction générale ou organisme	Mandat général
Affaires régionales	Accroître la compétitivité des entreprises agricoles et alimentaires, assurer la pérennité de l'agriculture régionale par le soutien aux entreprises, le soutien au milieu socio-économique et la mise en valeur des ressources biophysiques.
Formation, agroenvironnement et technologies	Favoriser l'adaptation et le développement des entreprises bioalimentaires en intensifiant l'introduction à la ferme de technologies et de pratiques visant à conserver les ressources, à protéger l'environnement et à réduire les inconvénients des activités agricoles. Soutenir la croissance de l'industrie bioalimentaire par la formation d'une main-d'œuvre compétente et qualifiée.
Alimentation	Contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire. Coordonner les interventions ministérielles dans le cadre du plan gouvernemental prévu en cas de sinistres. Appuyer les entreprises dans l'élaboration et la réalisation de projets d'investissement ou de développement de marchés afin de permettre leur adaptation au nouvel environnement économique.
Politiques agroalimentaires	Concevoir et élaborer des politiques gouvernementales pour appuyer le développement de l'industrie agroalimentaire québécoise et contribuer à leur mise en œuvre. Les mandats consistent à développer l'expertise et les données socio-économiques sur l'environnement dans lequel évoluent les entreprises, la défense des intérêts du Québec dans le cadre de négociations intergouvernementales canadiennes ou internationales, le soutien et la promotion de la recherche auprès des partenaires du secteur bioalimentaire.
Pêches et aquaculture commerciales	Travailler au positionnement général de l'industrie des pêches et de l'aquaculture dans les régions maritimes et les eaux intérieures, accroître la capacité d'adaptation continue de l'industrie et assurer l'adéquation de l'offre et de la demande de produits aquatiques.
Services à la gestion	Soutenir la direction du Ministère et ses directions générales en matière de gestion des ressources dans la réalisation de leur mission respective. Les mandats touchent les ressources financières et matérielles, le soutien à la gestion des programmes, l'appui aux corporations de recherche, l'appui aux dossiers ministériels, les communications, la gestion documentaire, l'appui à la gestion du changement, les ressources humaines, les ressources informationnelles, l'évaluation de programmes et la vérification interne.
Société de financement agricole	Favoriser le développement économique du secteur bioalimentaire québécois, en mettant à la disposition des entreprises agricoles et forestières les ressources financières qui leur permettent de se développer et d'évoluer avec les meilleures chances de succès.
Régie des assurances agricoles du Québec	Soutenir la croissance économique de l'agriculture québécoise en protégeant le revenu des entreprises contre les risques naturels et de marchés.
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	Favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles, alimentaires, de la pêche et de la forêt, en prévenant et en solutionnant les difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits, tout en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.
Commission de protection du territoire agricole du Québec	Garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. À ce titre, assurer la protection du territoire agricole et contribuer à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu.

Direction générale ou organisme	Mandat général
Affaires régionales	Accroître la compétitivité des entreprises agricoles et alimentaires, assurer la pérennité de l'agriculture régionale par le soutien aux entreprises, le soutien au milieu socio-économique et la mise en valeur des ressources biophysiques.
Formation, agroenvironnement et technologies	Favoriser l'adaptation et le développement des entreprises bioalimentaires en intensifiant l'introduction à la ferme de technologies et de pratiques visant à conserver les ressources, à protéger l'environnement et à réduire les inconvénients des activités agricoles. Soutenir la croissance de l'industrie bioalimentaire par la formation d'une main-d'œuvre compétente et qualifiée.
Alimentation	Contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire. Coordonner les interventions ministérielles dans le cadre du plan gouvernemental prévu en cas de sinistres. Appuyer les entreprises dans l'élaboration et la réalisation de projets d'investissement ou de développement de marchés afin de permettre leur adaptation au nouvel environnement économique.
Politiques agroalimentaires	Concevoir et élaborer des politiques gouvernementales pour appuyer le développement de l'industrie agroalimentaire québécoise et contribuer à leur mise en œuvre. Les mandats consistent à développer l'expertise et les données socio-économiques sur l'environnement dans lequel évoluent les entreprises, la défense des intérêts du Québec dans le cadre de négociations intergouvernementales canadiennes ou internationales, le soutien et la promotion de la recherche auprès des partenaires du secteur bioalimentaire.
Pêches et aquaculture commerciales	Travailler au positionnement général de l'industrie des pêches et de l'aquaculture dans les régions maritimes et les eaux intérieures, accroître la capacité d'adaptation continue de l'industrie et assurer l'adéquation de l'offre et de la demande de produits aquatiques.
Services à la gestion	Soutenir la direction du Ministère et ses directions générales en matière de gestion des ressources dans la réalisation de leur mission respective. Les mandats touchent les ressources financières et matérielles, le soutien à la gestion des programmes, l'appui aux corporations de recherche, l'appui aux dossiers ministériels, les communications, la gestion documentaire, l'appui à la gestion du changement, les ressources humaines, les ressources informationnelles, l'évaluation de programmes et la vérification interne.
Société de financement agricole	Favoriser le développement économique du secteur bioalimentaire québécois, en mettant à la disposition des entreprises agricoles et forestières les ressources financières qui leur permettent de se développer et d'évoluer avec les meilleures chances de succès.
Régie des assurances agricoles du Québec	Soutenir la croissance économique de l'agriculture québécoise en protégeant le revenu des entreprises contre les risques naturels et de marchés.
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	Favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles, alimentaires, de la pêche et de la forêt, en prévenant et en solutionnant les difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits, tout en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.
Commission de protection du territoire agricole du Québec	Garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. À ce titre, assurer la protection du territoire agricole et contribuer à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu.

Principaux leviers d'intervention

Les interventions du Ministère et des organismes peuvent être regroupées sous l'angle des trois grands leviers suivants :

- *l'appui financier* : pour l'agriculture et l'agroalimentaire, les programmes offerts touchent les assurances agricoles, le financement agricole, le remboursement partiel des taxes foncières aux exploitations agricoles, l'aide régionale aux entreprises, l'aide à l'investissement en agroenvironnement, l'amélioration de la santé animale, l'appui à la recherche et l'appui à la concertation sectorielle et régionale. Quant au secteur des pêches et de l'aquaculture, l'appui est composé principalement des programmes de financement des entreprises de pêches, de développement des pêches et de l'aquaculture commerciales, de financement des associations nationales et d'aide à la concertation.
- *l'appui professionnel* : ces mesures incluent les services-conseils aux entreprises, la R&D et le transfert technologique, les services en santé animale, la formation des ressources humaines ainsi que la veille économique et commerciale. Le Ministère est présent dans toutes les régions, avec un réseau de 83 bureaux et 603 employés.
- *l'encadrement réglementaire* : il concerne principalement le contrôle de l'innocuité et de la salubrité des produits agricoles, marins et alimentaires, la protection sanitaire des animaux, la protection du territoire et des activités agricoles ainsi que la mise en marché collective des produits agricoles et de la pêche.

Les clientèles

La clientèle du Ministère est présente dans tous les maillons de la chaîne bioalimentaire, de la production, en passant par la transformation, à la distribution, sans oublier la restauration et la formation. Notre clientèle est donc très étendue et fortement diversifiée. Elle se compose des producteurs agricoles, des producteurs forestiers, des aquaculteurs, des entreprises de pêches, de transformation, de commercialisation et de distribution, des détaillants en alimentation, des établissements de restauration et des étudiants inscrits dans les deux Instituts de technologie agroalimentaire. Nos services d'information répondent également à toute personne désireuse d'obtenir des renseignements touchant nos champs d'activité.

Les clientèles du Ministère sont le plus souvent réunies dans des associations ou regroupements professionnels qui permettent une représentation efficace des différents intervenants impliqués dans le secteur bioalimentaire. Pour le secteur agricole et agroalimentaire, les principaux groupes d'intervenants sont : l'Union des producteurs agricoles (50 000 membres), la Coopérative fédérée de Québec (regroupement de 95 coopératives, 38 000 membres), l'Association des manufacturiers en produits alimentaires du Québec (325 membres), l'Association des détaillants en alimentation du Québec (3 500 membres), le Conseil canadien de la distribution alimentaire - section Québec, l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière, le Club Export Agroalimentaire du Québec, les coopératives laitières, le Conseil de l'industrie laitière, le Conseil québécois de l'horticulture, l'Association des jardiniers maraîchers du Québec, la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale, le Conseil des viandes du Canada (division Québec), l'Association des abattoirs avicoles du Québec, l'Association des restaurateurs du Québec, les regroupements régionaux (Conseils régionaux de développement et tables de concertation) et la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec.

Un certain nombre d'associations nationales travaillent spécifiquement dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales : la Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec, l'Association québécoise de l'industrie de la pêche, l'Alliance des pêcheurs professionnels du Québec, l'Association québécoise de commercialisation des poissons et fruits de mer, le Syndicat professionnel de l'Association des aquiculteurs du Québec, l'Association des pêcheurs commerciaux du Lac Saint-Pierre et le Regroupement des mariculteurs du Québec. Il existe également une quarantaine d'associations régionales, dont certaines sont affiliées à des associations nationales et d'autres sont indépendantes.

Les principaux partenaires

Bien que le MAPAQ soit le principal ministère à intervenir dans le secteur bioalimentaire, d'autres partenaires gouvernementaux contribuent au développement du secteur.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), de par ses responsabilités horizontales, exerce un impact direct sur le secteur bioalimentaire. En effet, le MIC travaille en collaboration avec le Ministère à la définition des positions du Québec dans les négociations des accords sur le commerce international et au règlement des litiges commerciaux. Il gère des programmes et offre un soutien technique et professionnel en matière de promotion des exportations et de développement des entreprises.

Le ministère de l'Environnement (MENVQ) est responsable du contrôle de la qualité de l'environnement et, à ce titre, intervient auprès des entreprises du secteur bioalimentaire sur le plan de la pollution d'origine agricole, la gestion des pesticides, les rejets dans les effluents piscicoles, les rejets d'usines de transformation, la gestion des emballages et la consignation des contenants alimentaires. La Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) est responsable de l'élaboration du plan de gestion de la pêche en

eau douce, ce qui a un impact direct sur la délivrance des permis de pêche commerciale en eau douce, qui relève du Ministère.

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) veille à l'application de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme*, qui touche directement les activités bioalimentaires. Le MAMM est notamment responsable de déterminer les orientations en matière d'aménagement du territoire relatives aux nuisances liées aux activités agricoles et de s'assurer que les instances locales intègrent ces orientations dans leurs schémas d'aménagement.

D'autres ministères ou organismes sont également impliqués dans le secteur. Que ce soit le ministère des Finances avec ses politiques fiscales horizontales et celles adaptées au secteur bioalimentaire, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité avec ses mesures relatives à l'emploi, le ministère des Régions avec la stratégie d'intervention auprès des communautés rurales, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie avec la coordination de la nouvelle politique québécoise de la science et de l'innovation, le ministère de la Santé et des Services sociaux avec des ententes de collaboration et d'échange d'information sur les toxi-infections et l'investigation de zoonoses, le ministère de la Sécurité publique comme coordonnateur gouvernemental en matière de sécurité civile, le Secrétariat aux affaites autochtones comme coordonnateur de l'intervention gouvernementale vis à vis des autochtones ou encore le ministère de l'Éducation avec le réseau de l'Éducation qui offre une formation spécialisée au niveau secondaire, collégial et universitaire, tous ces intervenants assurent un appui important au secteur et complémentaire à l'action du Ministère et des organismes.

SECTION 2 : ÉTAT DE SITUATION

2.1
Secteur agricole et agroalimentaire

La présente planification stratégique s'inscrit en continuité avec celle de l'an dernier. Rappelons que les orientations stratégiques découlent d'une vaste consultation et d'une Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire qui se sont tenues en 1998. À ce moment, le secteur a convenu de grands objectifs de croissance dont l'échéance a été fixée à 2005. En 1999, des plans d'action visant à concrétiser ces objectifs ont été adoptés à l'unanimité lors du Rendez-vous des décideurs. Ces plans touchent quatre grands domaines, soit les marchés, les outils financiers, l'agroenvironnement et le savoir, et viennent teinter les interventions du Ministère. Des actions ont été complétées, d'autres sont en élaboration. Nous avons choisi ici de vous présenter les éléments marquants touchant les suites de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire. Le prochain rapport annuel du Ministère fera état des résultats obtenus au regard des objectifs que nous nous sommes fixés au moment de notre planification stratégique 2000-2003.

Une croissance du secteur conciliant économie et environnement

Le secteur s'est donné des grands objectifs nationaux de croissance :

- augmenter de 15 000, d'ici 2005, le nombre d'emplois en agriculture et transformation;
- doubler, d'ici 2005, les exportations agroalimentaires pour atteindre 4 milliards de dollars;
- réaliser, d'ici 2005, des investissements à la ferme et en transformation de 7,5 milliards de dollars;
- accroître de 10 %, sur quatre ans, la part des produits québécois sur le marché intérieur.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que ces objectifs ont été formulés dans un souci de développement durable. Les acteurs socio-économiques concernés, notamment les groupes environnementaux et les municipalités, ont été associés aux discussions afin de s'assurer que le projet de développement respecte les impératifs tant économiques qu'environnementaux.

Le bilan est très positif et la progression dans l'atteinte des objectifs de croissance suit les projections établies, comme le montrent les graphiques à la page suivante. En effet, les performances au chapitre des investissements et des exportations se situent au-dessus des résultats projetés. Quant à l'emploi, on observe un ralentissement de la croissance. Il faudra toutefois attendre quelques années avant d'en évaluer la tendance. Un plan d'action en appui aux objectifs de croissance met en œuvre une série de mesures visant à améliorer la capacité du secteur à percer les marchés. Ces mesures se regroupent sous sept volets : les politiques d'achat, le développement des marchés, la mise en marché collective, le fonds d'exportation Horizon Export, la qualité, les instruments régionaux de développement et les négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Des outils financiers modernes

Au chapitre des outils financiers, l'adoption par l'Assemblée nationale, en décembre 2000, du projet de loi 144 instituant La Financière agricole du Québec aura permis de jeter les bases nécessaires à leur modernisation et de concrétiser un engagement pris en 1998. Rappelons que les outils financiers incluent les instruments de financement, de sécurité du revenu et d'assurance. La Financière agricole du Québec sera mise sur pied en 2001 et administrera dorénavant ces programmes. Cette nouvelle société, qui remplacera la Régie des assurances agricoles du Québec et la Société de financement agricole, introduira un partenariat d'affaires entre le monde agricole et l'État québécois et constituera un puissant levier économique pour l'agroalimentaire québécois. De plus, la disponibilité d'un programme universel de sécurité du revenu agricole favorisera le développement de toutes les productions agricoles dans les régions du Québec.

La création de 15 000 emplois

Emplois en agriculture et transformation agroalimentaire, Québec, 1990, 1990 à 2005

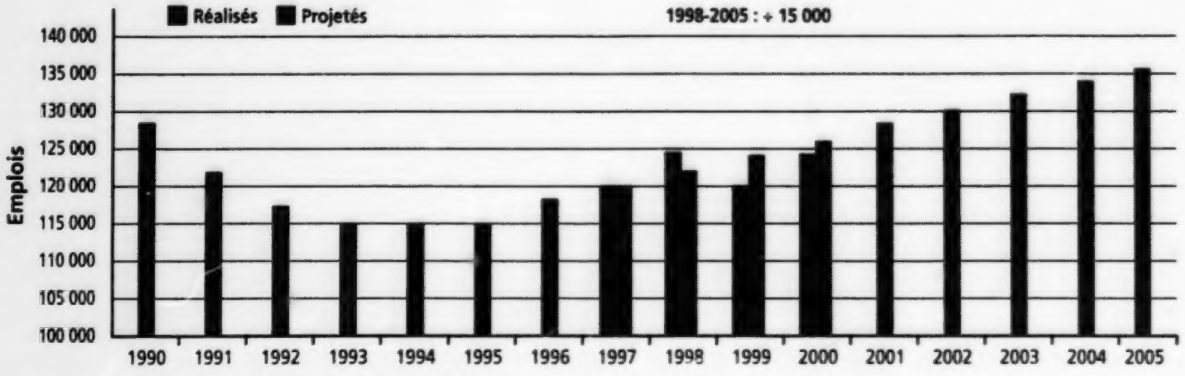

Source : Statistique canada, 2000 préliminaire, janvier 2001

Des exportations doublées à 4 milliards de dollars

Exportations agricoles et agroalimentaires, Québec, 1990-2005

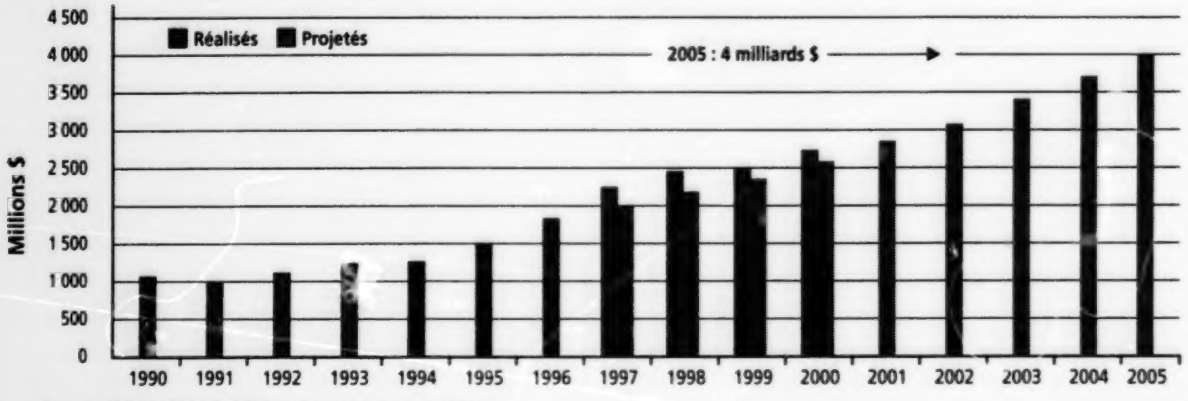

Source : ISQ et MAPAQ, 2000 préliminaire, janvier 2001

Des investissements de 7,5 milliards de dollars

Investissements à la ferme et en transformation agroalimentaire, Québec, 1990 à 2005

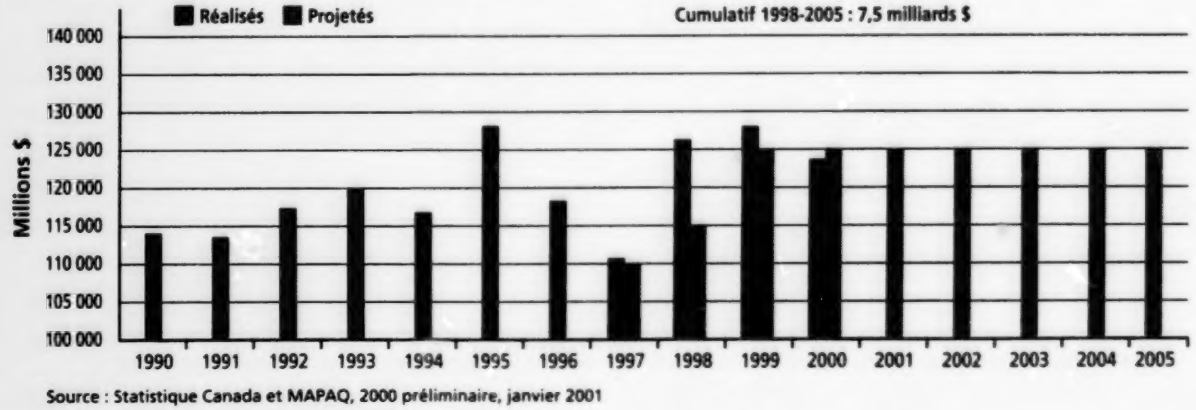

Source : Statistique Canada et MAPAQ, 2000 préliminaire, janvier 2001

Une agriculture de plus en plus verte

Le dossier de l'agroenvironnement a également fait l'objet de nombreuses discussions et actions dans les dernières années. Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici l'objectif que se sont donné l'ensemble des intervenants du secteur : *D'ici 2005, les quelque 20 000 fermes représentant près de 90 % de l'activité agricole au Québec auront entrepris l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, dans les domaines de l'entreposage et de la gestion des fumiers, de la gestion des fertilisants, de la conservation des sols, de la protection des cours d'eau en milieu agricole et de l'utilisation des pesticides.* Plus d'une quarantaine d'actions prévues au plan d'action « Un environnement à valoriser» ont été enclenchées. Parmi celles-ci, la réalisation du portrait agroenvironnemental des fermes québécoises en vue d'établir un état de situation mérite d'être signalée. Des résultats sont déjà mesurables :

- le nouveau programme de soutien Prime-Vert a permis de réaliser 1 082 structures d'entreposage en 1999-2000 comparativement à 543 l'année précédente. Rappelons que l'aide financière affectée au programme Prime-Vert a quintuplé depuis trois ans, passant de 10 millions de dollars à 51 millions de dollars et a contribué, entre autres, à résoudre globalement plus de 70 % de la problématique d'entreposage des fumiers - 98 % dans le secteur porcin;
- l'offre de services-conseils de groupe en agroenvironnement a également été bonifiée; on compte maintenant 72 clubs comparativement à 55 l'an dernier;
- la création de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) a permis d'entreprendre plus de 130 projets impliquant au-delà de 65 collaborateurs dans la recherche pour les domaines prioritaires que sont la gestion des fumiers, la fertilisation, la conservation des sols, la protection des cours d'eau et l'utilisation des pesticides.

Des efforts considérables ont aussi été consacrés en 2000-2001 à l'examen du Régime de protection des activités agricoles. Ce régime a pour but d'établir un équilibre entre les préoccupations liées aux inconvénients d'origine agricole (bruits, poussière et odeurs) et celles de maintenir la vocation première de la zone agricole. Le MAPAQ entend s'assurer, avec ses partenaires, que l'encadrement légal et réglementaire répond adéquatement à la protection et au développement des activités et des entreprises agricoles. Il va de plus poursuivre ses efforts afin de pouvoir atteindre plus rapidement les objectifs du plan d'action en agroenvironnement.

La présentation, en décembre 2000, du projet de loi 184 modifiant le Régime s'inscrit dans cette perspective. Les principales modifications qui sont envisagées concernent l'accélération de la mise en place des orientations gouvernementales par les MRC dont le schéma d'aménagement n'est pas encore révisé. De plus, pour la première fois, un projet de loi déposé à l'Assemblée nationale introduit le concept d'écoconditionnalité dans les programmes de protection du revenu, d'assurance et de financement agricoles.

En marche vers l'amélioration du savoir-faire

En ce qui concerne la R&D et la formation, les intervenants du secteur se sont donné comme objectif, d'ici 2005, que le Québec soit parmi les meilleurs à l'échelle canadienne au chapitre du savoir-faire. Le plan d'action identifie 37 actions réparties en 3 axes : la formation (régulière et continue), l'insertion en emploi et la R&D. Plusieurs des actions ont permis de procéder à des études conjointes entre intervenants de ce secteur de manière à mieux planifier les interventions futures; mentionnons, entre autres, le diagnostic sectoriel de la main d'œuvre en transformation et distribution, qui a débouché sur la mise en place de comités sectoriels pour la transformation et la distribution. Ces comités jouent un rôle important dans l'établissement des besoins et des mesures à privilégier pour la formation régulière et continue.

2.2
Secteur des pêches et de l'aquaculture

La planification stratégique 2001-2004, tout en présentant une continuité avec la précédente sur le plan des objectifs de développement et d'accompagnement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, fait aussi place à une présentation nouvelle, alors que les orientations ont été ajustées avec celles de la Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture.

Cap sur l'innovation et le développement

Au cours des dernières années, le Ministère a entrepris une importante réflexion sur son intervention auprès de l'industrie des pêches et de l'aquaculture. Des études ont été commandées à des experts indépendants et des consultations ont été menées auprès de toute l'industrie. Cet exercice a permis d'élaborer la première Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture, " Cap sur l'innovation et le développement ", qui a été rendue publique en octobre 2000 et qui guidera l'action du Ministère et de tout le gouvernement au cours des cinq prochaines années. L'innovation, au cœur des préoccupations de tous les intervenants comme condition essentielle au développement et à la croissance de l'industrie, et

BIBLIOTHÈQUE
MAR. 2001
ASSEMBLÉE NATIONALE

une approche d'affaires axée sur le soutien à la réalisation de projets concrets de développement par les entreprises sont les éléments de base de cette nouvelle politique gouvernementale.

La Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture se concrétisera au cours de l'exercice financier 2001-2002 par l'entrée en vigueur de nouveaux programmes d'appui au secteur, notamment pour le financement des entreprises de pêche et le développement des pêches et de l'aquaculture commerciales. Un premier pas a déjà été franchi dans la mise en œuvre de la Politique avec l'adoption, en décembre 2000, du projet de loi sur le financement de la pêche commerciale. La nouvelle loi permettra le financement de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation de l'entreprise de pêche, favorisant la modernisation et la polyvalence de la flotte québécoise ainsi que l'accès de la relève au secteur de la pêche. De plus, un nouveau programme de financement des associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture est en vigueur depuis mai 2000. Ce programme triennal concrétise un axe d'intervention de la Politique en permettant de consolider les organisations nationales et de confirmer leur rôle d'intervenantes privilégiées dans le développement du secteur.

Le Ministère a maintenu son implication active au sein du Réseau pêches et aquaculture Québec, dont il coordonne les activités. Il s'est impliqué financièrement et techniquement, tant au sein du Réseau que des tables qui en sont issues, et a contribué à favoriser la concertation dans un objectif de développement du secteur des pêches et de l'aquaculture.

SECTION 3 : CONTEXTE ET ENJEU

3.1
Le contexte externe du Ministère et des organismes

3.1.1
Importance du secteur bioalimentaire dans l'économie québécoise

Le secteur bioalimentaire regroupe plusieurs activités économiques, soit la production agricole, les pêches et l'aquaculture, la transformation des aliments et boissons, le commerce des aliments et la restauration. Il occupe une place stratégique dans l'économie et la société québécoises. Il contribue pour 9 % du produit intérieur brut et réalise des investissements de 1,4 milliard de dollars annuellement. On répertorie 57 000 établissements, dont plus de la moitié (58 %) proviennent du secteur de la production agricole, les entreprises de transformation, les magasins d'alimentation et les restaurants comptant respectivement pour 2 %, 17 % et 24 %.

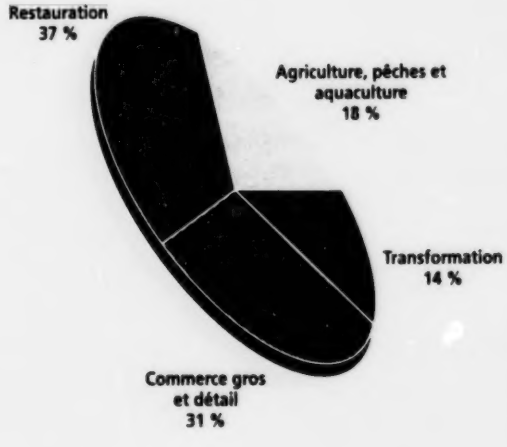

L'importance du secteur se mesure également en termes d'emplois, puisqu'il génère à lui seul près de 400 000 emplois, soit un emploi sur neuf au Québec. La répartition des emplois montre que plus des deux tiers des emplois se trouvent dans les secteurs de la restauration et du commerce de gros et détail. Lorsque l'on compare le secteur bioalimentaire aux autres secteurs de l'économie, on constate qu'il est responsable de près des deux tiers des emplois du secteur primaire, constitue le premier employeur manufacturier et contribue à plus du quart des emplois dans le commerce de détail. Il s'agit donc d'un secteur clé de l'économie québécoise.

Le secteur bioalimentaire est un secteur en pleine évolution. Le chiffre d'affaires généré par les divers secteurs d'activité a connu une forte croissance ces dernières années. Il est de l'ordre de 5,1 milliards de dollars pour la production, de 13,8 milliards de dollars pour la transformation et de 19,6 milliards pour le commerce de détail et de la restauration. Au chapitre des exportations, le Québec a enregistré une excellente performance sur la scène internationale. Les exportations de produits bioalimentaires ont connu une croissance de 9,7 % pour les neuf premiers mois de 2000 comparativement à la même période en 1999. Si la tendance se maintient, les ventes québécoises sur les marchés extérieurs pourraient avoisiner les 3 milliards de dollars au terme de l'an 2000. Les importations québécoises ont connu une faible croissance (+0,7 %), de sorte que le surplus commercial bioalimentaire du Québec a atteint 217,6 millions de dollars.

Le poids de l'économie bioalimentaire québécoise dans l'ensemble canadien est important. En effet, le PIB agroalimentaire du Québec compte pour 21 %; les recettes monétaires agricoles totalisent 16 %, alors que les livraisons manufacturières s'établissent à 24 % de l'ensemble canadien.

3.1.2

Spécificité du secteur bioalimentaire par rapport aux autres secteurs

La présence, dans le secteur bioalimentaire, de risques liés aux fluctuations des prix et aux conditions climatiques est à l'origine de l'intervention des gouvernements dans ce secteur. Toutefois, ces facteurs n'expliquent pas à eux seuls le soutien apporté. L'intervention de l'État relève également de considérations de nature stratégique. L'importance de l'agriculture et des pêches dans l'emploi, l'occupation du territoire et la recherche d'une sécurité alimentaire ont justifié l'élaboration d'une politique agricole dans les pays développés. Le Québec n'a pas échappé à cette tendance.

Le secteur bioalimentaire se distingue des autres secteurs de l'économie sous plusieurs angles. Tout d'abord, il doit composer avec un certain nombre de caractéristiques qui sont de nature à créer de l'instabilité :

- la demande pour la plupart des produits bioalimentaires est inélastique aux prix, ce qui signifie qu'une hausse de la production se traduit par une baisse des prix et donc des revenus;
- les prix s'établissent sur la base des quantités disponibles (offre) et ces quantités varient dans le temps, puisqu'il s'écoule un délai parfois important entre le moment où est prise la décision de produire et le moment où les produits arrivent sur le marché;
- l'offre de produits agricoles est fluctuante à court terme mais généralement soutenue à long terme. En effet, le développement technologique a apporté des gains de productivité très rapides permettant de réduire de façon importante les coûts de production et d'augmenter la production;
- l'importance et le type d'investissements réalisés dans le secteur font en sorte qu'il est difficile de passer d'une production à une autre sans engager d'importants coûts. En conséquence, lorsque les conditions économiques se détériorent, l'entreprise préfère diminuer son coût de vie pour demeurer en production. C'est un secteur qui ne rémunère pas ses ressources propres, capital et travail familial, au taux du marché;
- le secteur est vulnérable à toute mauvaise condition de traitement de la production (récolte, transformation, chaîne de froid, etc.), puisqu'il travaille et produit un matériel vivant;
- les variations de production liées aux mauvaises conditions climatiques ajoutent à l'instabilité du secteur;
- les variations de production dans le secteur des pêches sont liées à la disponibilité de la ressource et aux contingents alloués par le gouvernement fédéral. Cette irrégularité dans l'approvisionnement fait en sorte que le Québec ne peut influencer les prix. Il doit composer avec les prix internationaux.

Le gouvernement du Québec s'est engagé très tôt dans le secteur bioalimentaire par la mise en place de différents instruments d'appui au secteur destinés à soutenir le développement de l'industrie tout en assurant sa pérennité. Le regroupement de ces divers instruments constitue aujourd'hui l'assise de la politique bioalimentaire québécoise. Construite à la pièce, à travers le temps, en réponse à des besoins précis du milieu, cette politique a pour caractéristique d'être à la fois diversifiée et complexe. Elle se distingue grandement de celle des autres provinces, tant du point de vue de son champ d'intervention plus large que par l'instauration de modes de fonctionnement différents. Mentionnons à cet égard le financement agricole, la mise en marché collective des produits agricoles, l'aide à la santé animale, l'assurance-stabilisation des revenus agricoles et la protection du territoire et des activités agricoles.

3.1.3

Limites du champ d'intervention du Ministère

Les interventions respectives des gouvernements fédéral et québécois dans le secteur bioalimentaire sont fondées sur la *Loi constitutionnelle* de 1867, qui reconnaît une compétence partagée des deux gouvernements. Historiquement, le gouvernement fédéral a assumé le leadership de l'intervention dans les provinces canadiennes, sauf au Québec, où c'est le gouvernement québécois qui a assuré ce rôle principalement.

Les deux ordres de gouvernement interviennent conjointement dans certains champs de responsabilités, par exemple, la recherche, l'étiquetage, la sécurité du revenu et le financement agricole. La vulgarisation et l'aide à la gestion sont des champs traditionnellement occupés par le Québec. La formation et la protection du territoire sont des champs d'activité de compétence exclusive au Québec.

3.1.4

Principales caractéristiques du secteur agricole et agroalimentaire

Secteur primaire

Le secteur agricole québécois regroupe quelque 35 000 exploitations de petite et moyenne taille à propriété familiale. Ce mode de production se distingue largement des autres régions en Amérique du Nord, où l'agriculture s'est généralement développée sur la base d'entreprises de plus grande taille intégrées à d'autres activités, telles que la transformation, et appartenant à de grandes corporations privées ou publiques. Le modèle de développement a été et demeure encore aujourd'hui un sujet de préoccupation de la part des différentes instances représentant les producteurs agricoles québécois.

Sur le plan organisationnel, les producteurs québécois sont regroupés au sein de l'Union des producteurs agricoles (UPA). Ce syndicat, seule entité légalement reconnue en vertu de la *Loi sur les producteurs agricoles*, représente tous les agriculteurs du Québec et voit à la défense de leurs intérêts. En outre, compte tenu de sa structure largement répartie sur le territoire, de l'engagement de ses membres et de son effectif comptant environ 800 employés, l'UPA est reconnue comme étant le syndicat agricole le plus développé et le plus efficace en Amérique du Nord.

Par ailleurs, en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, les fédérations spécialisées peuvent se voir confier le mandat d'organiser la mise en marché de leurs produits. Pour exercer ce mandat, elles utilisent généralement la formule du plan conjoint, qui oblige toutes les entreprises d'une production donnée à se conformer à la réglementation prévue. Les pouvoirs exercés en vertu des plans conjoints sont très variables, allant de la fourniture d'information sur les marchés jusqu'à la détermination des prix ou encore l'établissement de règles d'approvisionnement pour les usines de transformation. Grâce à cette législation, les producteurs, généralement de petite taille par rapport à des acheteurs peu nombreux et beaucoup plus gros, peuvent exercer un plus grand contrôle pour ordonner la mise en marché de leurs produits. Au Québec, environ 90 % de la valeur de la production agricole est couverte par des plans conjoints. Cette approche est à la fois beaucoup plus développée et utilisée au Québec que dans les autres provinces.

La gestion des approvisionnements, qui constitue d'une certaine manière une formule « évoluée » des plans conjoints, est également très présente au Québec. En effet, au début des années 1970, le Québec était signataire d'ententes fédérales-provinciales autorisant les producteurs laitiers et avicoles à participer à des plans nationaux de commercialisation. Ces derniers ont pour objectif d'assurer un revenu convenable aux producteurs en soutenant les prix, en ajustant la production canadienne à la demande et en répartissant les contingents de production entre les provinces. Les productions sous gestion de l'offre occupent une place importante à l'échelle québécoise, en accaparant 40 % des recettes monétaires provinciales comparativement à 20 % à l'échelle canadienne.

Secteur de la transformation

Pour sa part, le secteur de la transformation des aliments et boissons est caractérisé par un grand nombre de PME. En effet, près de 90 % des établissements comptent moins de 100 employés, dont 75 % moins de 50. En outre, les établissements du Québec de 100 employés et plus accaparent quelque 60 % des emplois et livraisons manufacturières contre 70 % sur le plan canadien.

Par ailleurs, la présence marquée du système coopératif constitue un autre élément distinctif du modèle québécois. Propriétés des producteurs agricoles, ces coopératives sont impliquées dans les approvisionnements à la ferme, mais surtout dans la transformation des aliments, où elles détiennent quelque 30 % de la valeur des livraisons comparativement à environ 20 % à l'échelle canadienne.

Secteur du détail et de la restauration

Le commerce des aliments est constitué à 70 % de ventes de magasins d'alimentation au détail et à 30 % des recettes des restaurants. Les Québécois consacrent en moyennent 14 % de leur revenu personnel disponible pour leur alimentation (domicile et hors du foyer). On dénombre actuellement quelque 13 400 établissements de restauration au Québec. Un peu plus du quart font partie d'une chaîne reconnue, alors que près des trois quarts sont indépendants. Par conséquent, c'est au Québec qu'on compte la plus forte concentration de restaurants indépendants au pays. Les recettes provenant de la restauration s'élèvent à 5,4 milliards de dollars; les restaurants indépendants drainent 54 % de ce montant.

Dans le réseau des magasins d'alimentation, on note une forte présence des propriétaires indépendants (affiliés et non affiliés), alors que dans le reste du Canada, ce sont principalement les chaînes qui possèdent les magasins. Le Québec compte également un plus grand nombre de magasins pour desservir la clientèle (Québec : 771 habitants/magasin; Ontario : 1 583 habitants/magasin). Toutefois, on observe au Québec, depuis quelques années, un mouvement de concentration dans la distribution alimentaire (achat de Provigo par Loblaws et du Groupe Oshawa par Sobey's).

3.1.5

Principales caractéristiques du secteur des pêches et de l'aquaculture

L'activité économique induite par les secteurs primaire et secondaire des pêches et de l'aquaculture influence fortement la performance des régions maritimes du Québec, puisque ces secteurs contribuent à deux emplois sur trois aux Îles-de-la-Madeleine, un sur six en Gaspésie et un sur dix sur la Côte-Nord, dont quatre sur cinq sur la Basse-Côte-Nord. Au total, près de 8 000 emplois saisonniers sont directement générés par ces secteurs.

En 1999, le secteur des pêches maritimes regroupait environ 3 950 pêcheurs et aides-pêcheurs actifs. Pour cette même année, les activités de capture ont généré des débarquements de 55 100 tonnes de produits marins d'une valeur de plus de 130 millions de dollars. La valeur de la production de l'ensemble des 59 usines de transformation des régions maritimes s'est alors établie à 234 millions de dollars.

Les entreprises de transformation de produits marins doivent composer avec la dispersion des installations, leur spécialisation et la saisonnalité des approvisionnements. Les agents de commercialisation doivent également tenir compte de la saisonnalité, qui implique une problématique plus spécifique, car les marchés, principalement celui du poisson frais, ne peuvent être approvisionnés sur une base annuelle.

En régions urbaines, 70 entreprises exercent des activités dans le secteur de la transformation des produits marins. Le Ministère a entrepris une démarche en vue d'avoir un portrait global de la provenance de leur matière première et de la destination de leur production, que l'on suppose en majorité exportée.

La mariculture est surtout pratiquée pour des espèces telles que la moule et le pétoncle géant, et on compte une vingtaine d'entreprises en majorité situées aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie. Quelques-unes sont également présentes sur la Côte-Nord.

L'aquaculture en eau douce est réalisée par plus de 160 entreprises qui font l'élevage de la truite arc-en-ciel et de l'omble de fontaine pour les marchés de l'ensemencement et de la table. Ce dernier marché n'est approvisionné que par une quinzaine d'entreprises responsables de plus de 90 % de toute la production aquacole. Cette activité est pratiquée sur tout le territoire du Québec, avec certaines concentrations dans les régions de l'Estrie, des Laurentides, de l'Outaouais et du Centre-du-Québec.

La pêche commerciale en eau douce est pratiquée principalement dans le couloir fluvial pour des espèces telles que la perchaude, l'anguille, l'esturgeon jaune et l'esturgeon noir. Elle implique directement environ 150 pêcheurs.

3.2
Le contexte interne

3.2.1
Une présence régionale marquée

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est l'un des ministères les plus régionalisés du gouvernement québécois. Cela ne date pas d'hier. En effet, l'année 1967 marque le début d'une décentralisation avec l'adoption d'une carte découpant le territoire en 12 régions et la nomination de 12 coordonnateurs régionaux. L'implantation de bureaux locaux et de laboratoires régionaux vient confirmer la mise en place d'une administration régionalisée au Ministère. En 1969, les régions se voient accorder la responsabilité des décisions budgétaires et l'administration des programmes. En 1992, les directions régionales obtiennent la gestion des budgets alloués à leur programme. La clientèle peut donc compter sur un service de proximité.

Le Ministère compte maintenant :

- 13 directions régionales et 75 points de services destinés à la prestation de services à la clientèle agricole en région
- 6 directions régionales et 48 points de services chargés de surveiller la salubrité et l'innocuité des aliments, ainsi que la santé animale
- 4 directions régionales pour le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales et 4 centres de recherche.

La Régie des assurances agricoles du Québec offre ses services par l'intermédiaire de 13 points de services, alors que la Société de financement agricole compte 30 points de services rattachés à 12 directions régionales.

Afin d'améliorer la qualité des services offerts et de rationaliser les coûts, le Ministère a regroupé dans un même lieu le personnel et les activités du Ministère et des organismes dans certaines régions. On compte actuellement près de 15 bureaux qui ont fait l'objet d'un tel regroupement.

3.2.2
Analyse des capacités organisationnelles

Les crédits attribués au Ministère et aux organismes pour l'année 2000-2001 sont de 722,5 millions de dollars. Les transferts directs aux entreprises représentent plus de 70 % de cette enveloppe. Le Ministère et les organismes comptent actuellement 2 775 employés. Le tableau 1 fait état de la répartition des budgets et des employés entre le Ministère et les organismes.

Tableau 1 : Répartition des crédits et des effectifs entre le Ministère et les organismes

		Budget %	Effectifs %
Ministère	Agriculture et agroalimentaire	39,9	68,0
	Pêches et aquaculture	2,7	4,5
Société de financement agricole		**7,1**	**10,8**
Régie des assurances agricoles du Québec		48,8	11,3
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec		**0,4**	**1,5**
Commission de protection du territoire agricole du Québec		1,1	3,9

Le Ministère et les organismes ont dû adapter leurs interventions au fil des ans pour tenir compte, d'une part, des nouveaux besoins de leur clientèle et, d'autre part, des divers objectifs gouvernementaux en matière de finances publiques. Coincés entre la croissance des demandes des clientèles et la réduction des budgets et des effectifs[1], le Ministère et les organismes ont développé de nouvelles approches dans leurs façons de faire. Ces approches touchent le partenariat, la concertation, la gestion axée sur les résultats et la transparence et la simplification administrative. Elles viennent tour à tour teinter les interventions dans pratiquement tous les domaines.

Le partenariat au cœur de l'action

Les besoins de la clientèle ont augmenté avec les années en raison de plusieurs facteurs, notamment la spécialisation de la production, l'augmentation de la taille des exploitations, l'ouverture des marchés et la concurrence. Cela a entraîné non seulement une croissance de la demande auprès du Ministère et des organismes, mais également des besoins en services de plus en plus spécialisés. Ne pouvant plus, à l'intérieur de ses budgets, soutenir le développement nécessaire pour répondre aux besoins, le Ministère a choisi de développer un nouveau concept de livraisons de produits et services en associant la clientèle à la gestion et au financement des services offerts. L'approche de services à frais partagés avec les utilisateurs a permis de soutenir efficacement le développement économique du secteur en mettant à profit la contribution des utilisateurs disposés à payer pour financer certains services spécialisés. Le Ministère a ainsi instauré une nouvelle dynamique dans la prestation de services qui bénéficie à l'ensemble du secteur, tant du côté agricole que des pêches.

Le partenariat a pris diverses formes : participation de la clientèle à la gestion, tarification de certains services, services de groupe, corporations sans but lucratif, ententes avec des groupes déjà présents dans le domaine. Le partenariat est présent dans huit champs d'intervention : la diffusion d'information technico-économique, les services-conseils de groupe, la recherche et développement, les centres d'expertise technique et de services, la formation de la main-d'œuvre, la certification et l'accréditation, la promotion des produits et du secteur bioalimentaire, la concertation régionale et sectorielle. On compte actuellement 551 corporations et organismes associés au Ministère qui emploient 2 000 personnes. Ces partenaires se sont partagé une aide totale de 57 millions de dollars en 1999-2000 et ont généré des revenus de l'ordre de 227 millions de dollars.

Le Ministère et les organismes entendent continuer de privilégier le partenariat comme voie de développement pour le secteur.

Un modèle unique de développement basé sur la concertation

La responsabilité du gouvernement en matière de développement économique est de favoriser la compétitivité de l'économie par la création d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat, à la créativité, à l'innovation et à la création d'emplois. Pour assumer ce rôle dans le secteur bioalimentaire, le Ministère et les organismes ont accentué leurs efforts pour la mise en place d'un climat de confiance et de concertation entre les différents acteurs de l'industrie. Ce climat est à la source d'une synergie propice à l'adaptation du secteur bioalimentaire à son nouvel environnement socio-économique.

Dès le début des années 1990, le Ministère invitait les intervenants du secteur tant privé que public à se regrouper afin de travailler ensemble à une nouvelle dynamique de développement. L'approche filière a été privilégiée afin de concrétiser cette volonté de dialogue et de structurer la concertation sur le plan organisationnel. Que ce soit à l'aide de la formule des tables filières[2], pour ce qui est de la concertation verticale, ou par l'intermédiaire des tables de

[1] Les effectifs ont été réduits de 1 000 personnes depuis dix ans, soit plus quart du personnel.

[2] On compte 25 tables filières de production et 15 tables de concertation régionale.

Tableau 1 : Répartition des crédits et des effectifs entre le Ministère et les organismes

		Budget %	Effectifs %
Ministère	Agriculture et agroalimentaire	39,9	68,0
	Pêches et aquaculture	2,7	4,5
Société de financement agricole		**7,1**	**10,8**
Régie des assurances agricoles du Québec		48,8	11,3
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec		**0,4**	**1,5**
Commission de protection du territoire agricole du Québec		1,1	3,9

Le Ministère et les organismes ont dû adapter leurs interventions au fil des ans pour tenir compte, d'une part, des nouveaux besoins de leur clientèle et, d'autre part, des divers objectifs gouvernementaux en matière de finances publiques. Coincés entre la croissance des demandes des clientèles et la réduction des budgets et des effectifs[1], le Ministère et les organismes ont développé de nouvelles approches dans leurs façons de faire. Ces approches touchent le partenariat, la concertation, la gestion axée sur les résultats et la transparence et la simplification administrative. Elles viennent tour à tour teinter les interventions dans pratiquement tous les domaines.

Le partenariat au cœur de l'action

Les besoins de la clientèle ont augmenté avec les années en raison de plusieurs facteurs, notamment la spécialisation de la production, l'augmentation de la taille des exploitations, l'ouverture des marchés et la concurrence. Cela a entraîné non seulement une croissance de la demande auprès du Ministère et des organismes, mais également des besoins en services de plus en plus spécialisés. Ne pouvant plus, à l'intérieur de ses budgets, soutenir le développement nécessaire pour répondre aux besoins, le Ministère a choisi de développer un nouveau concept de livraisons de produits et services en associant la clientèle à la gestion et au financement des services offerts. L'approche de services à frais partagés avec les utilisateurs a permis de soutenir efficacement le développement économique du secteur en mettant à profit la contribution des utilisateurs disposés à payer pour financer certains services spécialisés. Le Ministère a ainsi instauré une nouvelle dynamique dans la prestation de services qui bénéficie à l'ensemble du secteur, tant du côté agricole que des pêches.

Le partenariat a pris diverses formes : participation de la clientèle à la gestion, tarification de certains services, services de groupe, corporations sans but lucratif, ententes avec des groupes déjà présents dans le domaine. Le partenariat est présent dans huit champs d'intervention : la diffusion d'information technico-économique, les services-conseils de groupe, la recherche et développement, les centres d'expertise technique et de services, la formation de la main-d'œuvre, la certification et l'accréditation, la promotion des produits et du secteur bioalimentaire, la concertation régionale et sectorielle. On compte actuellement 551 corporations et organismes associés au Ministère qui emploient 2 000 personnes. Ces partenaires se sont partagé une aide totale de 57 millions de dollars en 1999-2000 et ont généré des revenus de l'ordre de 227 millions de dollars.

Le Ministère et les organismes entendent continuer de privilégier le partenariat comme voie de développement pour le secteur.

Un modèle unique de développement basé sur la concertation

La responsabilité du gouvernement en matière de développement économique est de favoriser la compétitivité de l'économie par la création d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat, à la créativité, à l'innovation et à la création d'emplois. Pour assumer ce rôle dans le secteur bioalimentaire, le Ministère et les organismes ont accentué leurs efforts pour la mise en place d'un climat de confiance et de concertation entre les différents acteurs de l'industrie. Ce climat est à la source d'une synergie propice à l'adaptation du secteur bioalimentaire à son nouvel environnement socio-économique.

Dès le début des années 1990, le Ministère invitait les intervenants du secteur tant privé que public à se regrouper afin de travailler ensemble à une nouvelle dynamique de développement. L'approche filière a été privilégiée afin de concrétiser cette volonté de dialogue et de structurer la concertation sur le plan organisationnel. Que ce soit à l'aide de la formule des tables filières[2], pour ce qui est de la concertation verticale, ou par l'intermédiaire des tables de

[1] Les effectifs ont été réduits de 1 000 personnes depuis dix ans, soit plus quart du personnel.

[2] On compte 25 tables filières de production et 15 tables de concertation régionale.

concertation régionale, l'industrie québécoise s'est dotée d'un modèle de développement unique qui fait l'envie de plusieurs provinces. La majorité de ces tables a élaboré des plans stratégiques de développement. Le Ministère et les organismes souhaitent maintenant amener ces structures de concertation à poursuivre leur élan en réalisant des projets concrets sur la base de leur plan stratégique, tout en travaillant au développement de leur autonomie.

Pour leur part, les partenaires du secteur des pêches et de l'aquaculture se sont donné une structure permanente de concertation, appelée « Réseau pêche et aquaculture Québec », qui favorise la convergence de stratégies et d'actions vers des objectifs communs de croissance. Par la même occasion, ils ont adopté un Plan directeur qui constitue la base des actions du Réseau regroupées sous cinq thèmes : le partenariat d'affaires, l'utilisation optimale de la ressource, le développement des marchés, la professionnalisation des ressources humaines et la valeur ajoutée. Pour assurer sa réalisation, chacune des actions a fait l'objet d'un engagement formel des partenaires.

Le défi auquel font maintenant face tous les partenaires, privés et publics, est de progresser dans la réalisation des plans sectoriels qui contribueront à favoriser l'adaptation de l'industrie agroalimentaire et celle des pêches et de l'aquaculture aux grands enjeux de l'heure. Le Ministère et les organismes entendent soutenir activement la réalisation des actions consensuelles prévues aux plans d'action et comptent remodeler leurs interventions dans le sens souhaité par l'industrie, tout en respectant leur cadre budgétaire.

Une gestion axée sur les résultats déjà bien implantée

L'entrée en vigueur de la *Loi sur l'administration publique* et l'implantation du nouveau cadre de gestion qui en découle vient encadrer et confirmer les choix de gestion déjà faits par le Ministère et les organismes touchant la planification stratégique de même que la gestion et la reddition de comptes axée sur les résultats. Cette nouvelle pièce législative s'avère donc un atout important et non une contrainte. En effet, dès 1996, le Ministère mettait en place les bases de la gestion axée sur les résultats. L'année suivante, le Ministère et les organismes présentaient un premier plan stratégique 1997-2000 au Comité des priorités et le premier rapport annuel axé sur les résultats a été produit en 1997-1998. Le Ministère devançait ainsi certaines exigences de la *Loi sur l'administration publique*, adoptée en mai 2000, notamment au chapitre de la production d'un rapport annuel de gestion et de la publication de son plan stratégique.

Le Ministère et les organismes sont résolument engagés dans la voie de la modernisation, comme en témoigne le plan d'action déposé au gouvernement, *La modernisation de la gestion gouvernementale pour le groupe APA... un train déjà en marche*, qui s'inscrit dans la continuité des actions déjà entreprises. Celui-ci vise ainsi à améliorer les processus déjà en place en plus de permettre à nos organisations de répondre aux nouvelles attentes, telles que la déclaration de services aux citoyens et l'allégement des règles de gestion interne. Ce dernier projet concerne l'ensemble des règles en gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles et vise essentiellement à simplifier les façons de faire et à accroître l'efficience organisationnelle.

Le Ministère travaille à la mise en place d'agences tel que le prévoit la *Loi sur l'administration publique*. Deux projets sont présentement à l'étude. Une première agence verra le jour le 1er avril 2001. Il s'agit de l'inspection des aliments et de la surveillance de la santé animale. Cette activité est assurée par un peu plus de 450 personnes, réparties dans 4 unités centrales et 6 directions régionales.

Le second projet vise les services-conseils offerts en région touchant spécifiquement le soutien au développement durable des ressources, le soutien à l'adaptation des entreprises agricoles et le soutien au développement et à la croissance du secteur agroalimentaire.

En route vers la simplification administrative

Dans le contexte d'ouverture croissante qui caractérise l'économie québécoise, les services rendus par l'appareil de l'État doivent désormais être soumis et répondre aux mêmes exigences d'efficacité et de pertinence que dans le reste de la société. Le Ministère et les organismes sont des intervenants importants dans l'administration d'un grand éventail de programmes et services touchant l'ensemble du milieu agricole et agroalimentaire et des pêches. Que ce soit au regard de la mise en marché, de la protection du territoire, de l'inspection des aliments, de la gestion de programmes financiers ou autres activités, il est impératif que l'intervention ministérielle soit particulièrement efficiente et efficace afin de contribuer à l'établissement d'un climat favorable au développement de l'économie et à la création d'emplois.

À cet égard, le Ministère et les organismes ont innové en apportant des changements substantiels dans la façon de livrer les produits et services. Au préalable, un effort particulier a été fait afin de détecter et d'éradiquer les exigences bureaucratiques inutiles, par une révision des pratiques en vue d'introduire des procédures simples et par l'utilisation accrue des nouvelles technologies de l'information en vue de réduire le volume de papier et d'améliorer l'information et le service à la clientèle.

Plusieurs innovations ont permis de réduire la lourdeur administrative dans la prestation de services et de programmes, tout en améliorant le service à la clientèle. Sans en faire une liste exhaustive, nous pouvons en rappeler quelques-unes :

- la régionalisation des décisions de prêts à la Société de financement agricole, accompagnée d'une simplification administrative et réglementaire, a permis de réduire les délais de traitement de dossier. Ceux-ci sont maintenant en moyenne de moins de 20 jours.
- la clientèle peut utiliser l'Internet pour ses communications avec la Régie des assurances agricoles du Québec, notamment pour la déclaration de ses volumes assurables. Elle a aussi accès en tout temps à l'ensemble de son dossier avec une connexion sécurisée.
- la clientèle a maintenant accès aux formulaires en mode interactif dans le site Internet de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Les règles de procédure de la Régie ont également été révisées afin de faciliter les démarches pour les usagers.
- la révision du mode de fonctionnement et du processus décisionnel à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a permis de traiter plus efficacement les demandes et de renseigner le demandeur sur l'orientation qu'elle entend donner à la décision dans un délai très court, afin qu'il puisse ajuster ses interventions. Ce délai est de trois semaines en moyenne. Auparavant, la position de la Commission n'était connue qu'au moment de la décision, soit entre 11 et 15 semaines après la réception du dossier. Une nouvelle réglementation a permis notamment de réduire substantiellement le nombre de déclarations à produire par la clientèle; les déclarations reçues ont diminué de 70 % depuis deux ans. Enfin, tous les formulaires et les documents d'information ont été actualisés, simplifiés et rassemblés en un seul tenant, tandis que les règles de procédure ont été abrogées et remplacées par des pratiques administratives simplifiées et plus flexibles.
- une révision des processus administratifs du programme de remboursement de taxes, par le Ministère, a permis d'améliorer de 30 % la rapidité de traitement des dossiers. Par ailleurs, le projet pilote de transfert électronique de relevés d'honoraires des vétérinaires pour le programme d'assurance santé animale du Québec sera implanté et permettra une facturation et un remboursement plus rapide, tout en réduisant de manière importante l'administration liée à ce programme.

Le Ministère travaille actuellement à un projet de développement des services en ligne. Celui-ci vise à rendre accessible dans notre site Internet tous les programmes, les services et les données produites par le Ministère et à permettre à nos clientèles d'effectuer des transactions électroniques.

3.3
Enjeux sectoriels

3.3.1
Secteur agricole et agroalimentaire

Pour maintenir et accroître sa contribution au développement économique du Québec, l'industrie agricole et agroalimentaire est confrontée à trois grands enjeux qui touchent le développement des marchés et la compétitivité, les attentes de la société et la reconnaissance du leadership du secteur.

3.3.1.1
Développement des marchés et compétitivité

L'ouverture des marchés et la concurrence accrue qu'elle engendre sont des phénomènes incontournables. Le défi consiste, pour l'industrie, à améliorer sa capacité concurrentielle pour continuer à croître à travers ces changements, tant sur les marchés internes qu'externes.

L'industrie agricole et agroalimentaire québécoise est généralement bien implantée sur le marché intérieur (68 % des ventes au Québec, 20 % ailleurs au Canada et 12 % sur les marchés internationaux), l'occupant dans des proportions importantes pour plusieurs catégories de produits. Toutefois, le marché québécois présente plusieurs caractéristiques d'un marché à maturité : faible croissance démographique, vieillissement de la population, faible croissance des revenus, etc. C'est donc dire qu'à l'exception de créneaux particuliers, les occasions de croissance importante de l'industrie sur le marché intérieur sont limitées. Quant aux marchés d'exportation, ils offrent de meilleures perspectives de croissance. Les ventes québécoises sur les marchés étrangers ont doublé depuis dix ans, passant à 2,7 milliards en 1999. Toutefois, malgré cette performance, la proportion de ventes québécoises y demeure faible. Avec la libéralisation des règles du commerce, l'amélioration des moyens de transport et de communication, l'expansion des multinationales et le raffinement des technologies de transformation et de conservation des aliments, les marchés sont plus ouverts et tout porte à croire qu'ils le seront davantage à l'avenir. On assiste, à l'échelle internationale, à la formation ou à la consolidation de blocs commerciaux prônant une plus grande libéralisation du commerce. Les marchés extérieurs seront donc de plus en plus accessibles, mais, en contrepartie, le marché intérieur deviendra plus ouvert aux produits étrangers susceptibles de se substituer à l'offre locale. L'ouverture des frontières suppose donc une concurrence accrue face à un consommateur exigeant et de moins en moins captif.

L'industrie agricole et agroalimentaire québécoise doit être en mesure d'offrir ses produits à prix concurrentiels et de s'adapter aux changements dans les habitudes alimentaires, aux modes de vie et aux

goûts des consommateurs. La demande de produits de consommation à valeur ajoutée s'accroît beaucoup plus rapidement que celle des produits primaires. L'ouverture et la segmentation des marchés obligeront les entreprises à développer davantage leurs relations commerciales à l'étranger et devront sans cesse adapter leur offre de produits à une demande plus diversifiée et à des pratiques commerciales plus complexes. Les réseaux de distribution alimentaire se concentrent et se complexifient davantage. Cette concentration pose de nouveaux défis au secteur de la transformation québécoise. L'acquisition récente des chaînes de distribution québécoise IGA et Provigo par Sobey's et Loblaws fait en sorte de déplacer les centres de décision à l'extérieur du Québec. Sobey's, une compagnie de la Nouvelle-Écosse, détient 17 % des parts de marché québécois de distribution et Loblaws, une compagnie de l'Ontario, en contrôle 29 %. Ces chaînes apportent de nouvelles exigences aux transformateurs québécois, notamment par le développement accru de produits de marques privées, la réduction du nombre d'acheteurs potentiels et la demande de volumes d'approvisionnement plus importants. En contrepartie, elles apportent de nouvelles possibilités pour les produits québécois d'accéder à d'autres marchés.

Par ailleurs, la gestion adéquate des risques constitue à la fois un facteur distinctif, mais aussi essentiel au développement de l'industrie bioalimentaire. Ces risques sont liés aux caractéristiques intrinsèques de cette industrie, soit une demande inélastique, une production soumise aux aléas climatiques ou aux maladies et, finalement, une capitalisation élevée qui rend les entreprises plus sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Pour pouvoir demeurer compétitives, il importe donc que les entreprises bioalimentaires puissent compter sur des outils qui assurent une gestion adéquate des risques.

D'autres facteurs doivent également être pris en compte par l'industrie pour surpasser la concurrence sur les marchés, que ce soit par la réduction de ses coûts, l'amélioration de ses produits, l'adaptation de ses mécanismes de mise en marché, un meilleur positionnement sur le marché québécois et les marchés externes ou encore par un renforcement des partenariats d'affaires entre les différents maillons de la filière. Les activités liées au savoir-faire (formation, recherche, veille et transfert technologique) sont des leviers de développement incontournables sur lesquels l'ensemble des intervenants du secteur doivent compter pour améliorer leur compétitivité.

3.3.1.2

Les attentes de la société (sécurité alimentaire, environnement et développement régional)

La société exprime de plus en plus d'attentes face au secteur bioalimentaire quant à la façon de produire les aliments et à son rôle dans le développement des régions. Ces attentes constituent de fait une sorte de demande sociale, autour de laquelle le secteur doit se mobiliser pour travailler à trouver des réponses adéquates et ainsi solutionner les problématiques soulevées.

Sécurité alimentaire

Plusieurs événements vécus à l'étranger ont contribué à éveiller considérablement la conscience de la population quant à l'importance, pour sa santé, de la qualité et de l'innocuité des aliments qu'elle consomme. Il suffit de penser aux décès liés à la transmission possible à l'homme de l'encéphalopathie spongiforme bovine (syndrome Creutzfeld-Jakob). Ce problème est particulièrement présent dans plusieurs pays européens. Plus près de chez nous, les événements de Walkerton en Ontario et les effets, sur la santé, de la bactérie *E. Coli* ont attisé certaines craintes. Les débats engendrés par le développement des aliments génétiquement modifiés témoignent également de cette préoccupation émergente. La population se montre de plus en plus exigeante face à la qualité et à l'innocuité alimentaire. Il importe de maintenir la confiance du public. Il importe également de soutenir la reconnaissance de la qualité de nos produits à l'échelle internationale. Ces enjeux ont pris une importance de plus en plus grande pour le secteur et il est primordial que nos mécanismes de contrôle favorisent la détection précoce des problèmes ainsi que la mise en place rapide d'actions correctives.

Le cadre législatif, adopté récemment, en innocuité alimentaire et en santé animale permettra de poursuivre le développement des outils d'intervention visant à contribuer, encore plus efficacement et avec plus d'efficience, à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale tout au long de la chaîne bioalimentaire. Parmi ces outils d'intervention, il faut mentionner la révision réglementaire, l'adaptation de la méthode d'inspection basée sur le risque, la reconnaissance des systèmes HACCP, la mise en place de mécanismes de traçabilité, l'adaptation aux règles sanitaires internationales ainsi que le développement de l'épidémiosurveillance. La sécurité alimentaire est également une responsabilité des intervenants de tous les maillons de la chaîne bioalimentaire ainsi que des consommateurs. À cet effet, la communication du risque constitue un moyen privilégié pour renseigner sur les bonnes pratiques de manipulation et de conservation des aliments et pour assurer un haut niveau de qualité et d'innocuité de la ferme jusqu'à la table.

Environnement

La population manifeste des attentes de plus en plus explicites quant à la protection de l'environnement. Les récents rapports publics ont d'ailleurs accentué le questionnement de la performance environnementale de l'agriculture. L'implantation ou le développement de certaines exploitations agricoles sont mal perçus et suscitent bien des appréhensions et des

débats. Le développement du secteur fait face à un dilemme : d'un côté, une partie de la population réclame qu'on limite certaines pratiques ou activités agricoles, et ce, même dans les zones où l'agriculture est peu présente. De l'autre côté, pour assurer le développement d'une agriculture compétitive, il est essentiel que non seulement le territoire agricole soit protégé, mais aussi que les entreprises agricoles aient la marge de manœuvre nécessaire pour assurer le développement de leurs activités en zone agricole, tout en conciliant les impératifs liés à la protection de l'environnement.

L'accroissement des exigences environnementales et les attentes de la population pressent le milieu agricole à modifier ses pratiques pour mieux respecter l'environnement. Bien que l'on constate des progrès notables sur le plan des pratiques agricoles au cours des dernières années, il reste encore beaucoup à faire. Il s'agit d'un défi de taille en raison des aspects non seulement économiques et technologiques, mais également sociologiques, puisqu'il requiert des agriculteurs un changement dans leurs façons de faire. La croissance et le développement du secteur agricole passent dorénavant par cette nécessaire conciliation des objectifs économiques et environnementaux.

Quant aux perceptions des clientèles municipales et agricoles sur les finalités du *Régime de protection des activités agricoles* et les solutions à mettre en œuvre pour le rendre efficace, elles ne convergent pas entièrement. On constate plusieurs difficultés d'application du Régime qui compromettent le développement de certaines entreprises. Rappelons que le *Régime de protection des activités agricoles* a pour but d'établir un équilibre entre les préoccupations liées aux inconvénients de la pratique de l'agriculture (bruits, poussière, odeurs) et celles de maintenir la vocation première de la zone agricole, soit l'exercice des activités agricoles. Le Régime favorise la protection des activités agricoles et propose un nouvel équilibre qui prend en compte la prérogative des producteurs de faire de l'agriculture en zone verte la responsabilité municipale dans l'aménagement du territoire et le droit de tous les citoyens à un environnement de qualité. Ces mesures visent à maintenir le dynamisme et la performance de ce secteur économique important pour notre société dans une perspective de développement durable.

Développement régional

Finalement, beaucoup d'intervenants socio-économiques vouent au secteur bioalimentaire un rôle social de première importance dans le développement local et régional. Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est l'une des industries les plus présentes sur le territoire et occupe une place importante dans l'économie régionale, et ce, particulièrement pour les milieux ruraux, où ses activités prennent racine. Même si cette industrie ne peut à elle seule assurer le développement des régions, elle est capable d'insuffler un dynamisme régional en autant qu'elle soit en mesure d'exploiter ses potentiels qui sont adaptés tant aux besoins des marchés locaux et régionaux que nationaux ou encore internationaux. Le secteur agricole et agroalimentaire a intérêt à participer à la dynamisation du tissu économique régional, puisqu'il constitue pour l'industrie une garantie supplémentaire d'évoluer dans un milieu en mesure de lui offrir l'environnement socio-économique et les services nécessaires à sa prospérité et à sa viabilité économique et sociale, tout en augmentant sa capacité à intéresser une relève. Le défi pour l'industrie agricole et agroalimentaire régionale est de développer une vision commune des potentiels et perspectives de croissance afin d'occuper une place de choix dans les priorités de développement de la région.

3.3.1.3

Reconnaissance du leadership du secteur

Le gouvernement du Québec s'est engagé très tôt dans le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire par différentes politiques d'appui au secteur. Ces politiques visaient à soutenir le développement de l'industrie, tout en assurant sa pérennité. Chacune d'elles répondait à des besoins précis au moment de son élaboration et de sa mise en application. Citons la création, il y a plus d'un siècle, de stations de recherche, de maisons d'enseignement spécialisées en agriculture et d'un réseau de conseillers en agronomie. Par la suite, la politique agricole s'est construite graduellement par l'ajout de différents instruments d'intervention. Aujourd'hui, le Québec peut s'enorgueillir de posséder un secteur agricole et agroalimentaire des plus performants, qui fournit un approvisionnement régulier de produits à hauts standards de qualité, à des prix compétitifs.

Toutefois, la contribution du secteur agricole et agroalimentaire à l'économie québécoise est souvent méconnue. On lui associe encore une image dépassée, peu fidèle à la réalité actuelle de l'industrie. Il importe de changer cette image et de faire connaître à la population le rôle moteur qu'exerce le secteur dans l'économie québécoise, ainsi que le savoir-faire des artisans du secteur. Le secteur dispose de ressources humaines compétentes qui ont su adapter leur industrie aux nouvelles réalités économiques et aux exigences des consommateurs. Il est manifeste que, pour obtenir une image d'excellence du secteur, le Ministère doit travailler à faire connaître le haut niveau d'expertise et de qualification des gens qui travaillent dans le secteur. Volonté, dynamisme, audace, innovation, création, passion, voilà autant de qualificatifs qui caractérisent les intervenants du secteur. Nous avons donc tous les ingrédients pour en faire un secteur de pointe.

L'image d'excellence du secteur doit également s'étendre à l'extérieur de nos frontières. Cela constitue un enjeu important pour pouvoir influencer de façon

significative la définition de normes internationales ou de stratégies commerciales. Le Québec est souvent à l'avant-garde (ex. : dossier des normes sur l'eau). Il doit profiter de cet état de fait pour mieux se positionner sur les marchés extérieurs.

Par ailleurs, le leadership du secteur doit s'imposer dans les relations fédérales-provinciales. Le Ministère doit redoubler de vigilance dans la défense des intérêts du Québec sur la scène canadienne et internationale, compte tenu de l'impact grandissant que pourront avoir les nouveaux accords sur le développement du secteur, notamment ceux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et les Accords environnementaux sur les changements climatiques. Le renouvellement des ententes de commercialisation des produits sous gestion de l'offre et l'harmonisation des réglementations sur l'inspection des aliments et la santé animale sont également des dossiers de grande importance pour les prochaines années. Dans le contexte budgétaire actuel, il est également important que le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois obtienne sa juste part des dépenses fédérales et que celles-ci soient faites dans le respect des juridictions et orientations du gouvernement du Québec.

3.3.2

Secteur des pêches et de l'aquaculture

Les travaux préparatoires à l'élaboration de la Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture ont permis de dresser un portrait de l'industrie dans son ensemble et de déterminer les principaux enjeux auxquels celle-ci est confrontée, soit la sécurité et la croissance des approvisionnements, la capacité concurrentielle des entreprises du secteur et la concertation comme outil de développement. Ces enjeux se rattachent à trois orientations de la Politique, qui incluent des stratégies et des axes d'intervention précisés dans la section suivante.

3.3.2.1

Sécurité et croissance des approvisionnements

Le développement de l'industrie québécoise des pêches et de l'aquaculture passe par sa capacité à accroître les ressources à sa disposition. Cet accroissement peut être obtenu par l'intermédiaire des ressources halieutiques ainsi que des activités d'aquaculture.

Trois facteurs conditionnent l'approvisionnement en ressources halieutiques : l'obtention d'une part équitable de la ressource auprès du gouvernement fédéral, l'exploitation optimale des quotas et des permis de pêche détenus au Québec et l'exploitation de nouveaux stocks ou d'espèces sous-utilisées.

La gestion de la ressource marine est de juridiction fédérale et le Québec partage l'accès à la ressource avec les quatre provinces de l'Atlantique et le Nunavut. L'attribution d'une part équitable de la ressource canadienne constitue une revendication d'ordre économique qui a été reprise par tous les gouvernements du Québec sans exception depuis 1980. L'objectif poursuivi est d'assurer une plus grande stabilité au développement de notre industrie.

En eau douce, la gestion relève de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ). Depuis quelques années, la diminution des captures de perchaude, d'anguille, d'esturgeon jaune et d'esturgeon noir ainsi que le partage des allocations de capture entre pêcheurs commerciaux et pêcheurs sportifs font l'objet de discussions. Les bases d'une stratégie de consolidation de la pêche en eau douce sont à établir en concertation avec les autorités et les intervenants concernés.

La conjoncture difficile des dernières années a en outre entraîné un vieillissement de la flotte de pêche, qui doit maintenant être renouvelée et modernisée. Il s'agit là d'une condition à l'exploitation optimale des quotas et des permis de pêches détenus au Québec. Dans ce sens, la révision du mode de financement, prévu à la nouvelle *Loi sur le financement de la pêche commerciale*, viendra corriger certaines lacunes en favorisant la consolidation et la diversification des entreprises et en facilitant l'entrée de la relève dans le secteur. De fait, le mode de financement de la flotte de pêche en vigueur au Ministère depuis une vingtaine d'années ne correspondait plus aux besoins actuels des entreprises, notamment parce que seul le bateau pouvait être financé, alors que les actifs intangibles (permis et contingents), qui ont aujourd'hui une valeur importante, n'étaient pas admissibles au financement.

Par ailleurs, en plus de chercher à exploiter de façon optimale les contingents disponibles pour les espèces traditionnelles, les entreprises de pêche doivent accroître le nombre d'espèces débarquées en visant l'exploitation de stocks sous-utilisés. Cette exploitation peut souvent permettre de générer un revenu d'appoint non négligeable pour les pêcheurs. Au-delà du marché alimentaire traditionnel, l'exploitation de ces espèces peut également viser l'extraction de nouveaux produits (nutraceutiques, pharmaceutiques, etc.) à valeur ajoutée.

L'obtention de ressources aquatiques supplémentaires passe également par l'aquaculture, qui offre une avenue intéressante pour augmenter et diversifier les approvisionnements. Ce développement doit être réalisé dans le respect de l'environnement et en harmonie avec les autres utilisateurs du milieu. Il implique la mise au point et l'introduction de techniques plus performantes au regard principalement de la performance environnementale des entreprises, mais également de l'amélioration génétique, du contrôle de la reproduction et de la santé animale. Ainsi, des efforts ont été entrepris pour amener de nouvelles productions au stade commercial et des

essais sont en cours pour favoriser l'établissement de la production d'omble chevalier, de doré et de perchaude en eau douce, ainsi que la production d'huître, de mye, de loup de mer et d'omble de fontaine en milieu marin.

3.3.2.2

Capacités concurrentielles des entreprises du secteur

Une meilleure productivité est essentielle à la croissance du secteur. Appuyée par des activités d'innovation, elle peut favoriser l'adéquation de l'offre des produits aux besoins des marchés. Le maximum de valeur économique doit être créé de façon durable à partir de la biomasse aquatique, que ce soit à des fins d'alimentation humaine, qui demeurera à moyen et long terme la plus importante de toutes les utilisations, ou pour l'extraction de produits non alimentaires, tels que les biopolymères, enzymes, lipides, collagènes, protéines et colorants.

Dans un environnement économique où les producteurs et les transformateurs ont peu d'emprise sur les paramètres de l'offre et de la demande, l'amélioration de la productivité est un moyen sûr de contribuer à la rentabilité des entreprises. L'introduction de nouvelles façons de faire représente une avenue pour accroître la productivité, et ce, dans toutes les fonctions de gestion des entreprises.

Les entreprises de transformation doivent pouvoir compter sur un approvisionnement récurent et stable. Elles doivent être en mesure de fonctionner à une échelle leur permettant d'investir dans la technologie, l'embauche et la formation de personnel technique qualifié. La sécurité des approvisionnements constitue un enjeu majeur.

Par ailleurs, la pêche et la récolte en mer sont de plus en plus soumises à des règles exigeantes pour assurer la pérennité des activités. L'aquaculture n'échappe pas à ces règles environnementales, qui constituent autant de défis, donc d'occasions de développement technologique que le secteur doit saisir.

De plus, l'évolution des besoins et des goûts des consommateurs requiert une adaptation constante des entreprises de transformation. Les fonctions de marketing et de commercialisation assurées par les entreprises doivent intégrer cet aspect de l'innovation. De même, la démarche de commercialisation des produits aquatiques québécois nécessite d'intégrer tous les acteurs de la pêche et de l'élevage jusqu'à la vente au consommateur.

Les produits québécois provenant des régions maritimes sont exportés à plus de 75 % par les entreprises. Les principaux pays acheteurs sont les États-Unis (70 % des exportations) et le Japon (19 %). La présence des produits québécois sur le marché intérieur croît cependant grâce à l'augmentation de la production aquacole.

3.3.2.3

La concertation comme outil de développement

En 1998, le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales s'est donné une structure formelle de concertation, soit le Réseau pêches et aquaculture Québec. Les intervenants ont précisé leurs orientations dans un plan directeur : ils veulent maintenant mettre l'accent sur le développement de liens d'affaires entre eux pour préserver, diversifier ou développer leur accès à la ressource, améliorer leur position sur le marché local et raffermir leur position hors frontière. Ils désirent également favoriser le développement de l'aquaculture au Québec, la professionnalisation des ressources humaines de l'industrie et l'augmentation de la valeur ajoutée des produits.

Bien que les différents acteurs travaillent de plus en plus ensemble au développement du secteur, des efforts continus doivent être consacrés à maintenir et accroître la concertation. La concurrence entre les unités de production, conjuguée à la rareté de la ressource et à la faible intégration entre les maillons de l'industrie, limite son développement. Pour accroître la capacité de développement de tous les maillons du secteur et des entreprises, une meilleure organisation doit être recherchée.

Au-delà des partenariats à renforcer à l'intérieur du secteur des pêches et de l'aquaculture, il faut viser à ce que le soutien (professionnel, technique, financier et de recherche et développement) disponible pour le secteur soit coordonné et à ce que toutes les ressources soient canalisées vers la réalisation des orientations de développement.

Le réseautage entre les différents intervenants est donc essentiel à la fixation d'objectifs et à la mise en place de moyens pour les atteindre, que ce soit dans les domaines de la recherche, de la formation ou du développement industriel, ainsi que de l'accès à du capital de risque. À cette fin, les organismes de financement et de développement économique ainsi que les institutions de formation et de recherche et développement devraient fournir les services requis en fonction des objectifs de croissance et des besoins de développement du secteur.

SECTION 4 : ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES, AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS À ATTEINDRE ET INDICATIFS

4.1
Secteur agricole et agroalimentaire

Pour répondre aux trois enjeux qu'ils ont définis, le Ministère et les organismes privilégient six grandes orientations stratégiques qui guideront leurs interventions :

ORIENTATION 1 : Améliorer la performance de l'industrie bioalimentaire sur les marchés

ORIENTATION 2 : Contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire

ORIENTATION 3 : Favoriser le développement harmonieux et la promotion des activités et entreprises agricoles sur le territoire

ORIENTATION 4 : Stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire

ORIENTATION 5 : Promouvoir l'excellence et le savoir-faire de l'industrie et de ses artisans

ORIENTATION 6 : Affirmer les intérêts québécois sur la scène nationale et internationale

ENJEU 1 :
Développement des marchés et compétitivité

ORIENTATION 1 :
Améliorer la performance de l'industrie bioalimentaire sur les marchés

L'amélioration de la performance sur les marchés passe par l'accroissement de la présence des produits québécois sur les marchés et l'aide aux entreprises en vue de se préparer à un environnement plus concurrentiel. L'intervention du Ministère et des organismes s'articulera autour des axes suivants, à savoir : les marchés hors Québec, le marché intérieur, la transformation, la mise en marché collective, la coordination verticale, les risques d'entreprises agricoles, le développement des ressources humaines, la R&D et le transfert technologique, l'investissement étranger et, enfin, la veille concurrentielle.

Axes d'intervention	Domaine d'intervention	Objectifs	Indicateurs
Marchés hors Québec	Stratégies territoriales	Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de développement des marchés pour sept territoires ciblés (États-Unis, Japon, Union européenne, Chine, Mexique, Brésil et Corée/Taiwan).	Nombre de stratégies de développement des marchés élaborées et suivi de la mise en œuvre.
	Exploration des marchés	Permettre, pour chacune des trois prochaines années, à 150 entreprises québécoises, d'explorer de nouveaux marchés d'exportation et d'y réaliser des ventes pour 100 d'entre elles.	Nombre d'entreprises ayant : • exploré de nouveaux marchés à l'exportation; • effectué des ventes dans de nouveaux marchés étrangers.
Marchés intérieurs	Promotion des aliments du Québec	Amener, d'ici 2003, 75 % des supermarchés à utiliser le logo « Aliments du Québec » en magasins et intéresser quelque 150 entreprises de production et de transformation à participer au programme conjoint d'activités promotionnelles.	Proportion des supermarchés utilisant le logo « Aliments du Québec » en magasins. Nombre d'entreprises de production et de transformation ayant adhéré au programme conjoint d'activités promotionnelles.
	Appui aux petites entreprises	Accompagner 40 petites et micro-entreprises dans l'amélioration de leur fonction marketing.	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du programme d'encadrement marketing.
Transformation alimentaire		Élaborer et mettre en œuvre une politique de transformation alimentaire qui guidera le rôle du MAPAQ auprès des transformateurs et des partenaires gouvernementaux et développer de nouveaux outils de soutien aux entreprises.	Diffusion de la politique de transformation et plan d'action. Mise en place de la nouvelle Direction de la politique de transformation alimentaire.
Mise en marché collective		Évaluer l'efficacité des interventions des offices dans la mise en marché et faciliter l'adaptation des formules de mise en marché collective aux contextes plus ouverts et concurrentiels des marchés. Objectif sous la responsabilité de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.	Nombre de plans conjoints possédant : • un plan stratégique de développement; • des indicateurs d'opportunités et de résultats.

Axes d'intervention	Domaine d'intervention	Objectifs	Indicateurs
Coordination verticale		Renforcer la coordination entre les maillons de la production, de la transformation et de la distribution en amenant les tables filières et les tables de concertation régionales à actualiser leurs plans stratégiques sur la base d'objectifs de croissance.	Nombre de plans stratégiques actualisés sur la base des objectifs de croissance.
Risques d'entreprises agricoles		Mettre sur pied La Financière agricole du Québec. Objectif sous la responsabilité conjointe de la Régie des assurances agricoles du Québec, de la Société de financement agricole et du Ministère.	Mise en œuvre de La Financière agricole du Québec et des programmes de sécurité du revenu.
Développement des ressources humaines	Offre de formation	S'assurer de l'adéquation entre l'offre de formation régulière et les besoins de main-d'œuvre dans le secteur bioalimentaire.	État de réalisation des travaux d'adéquation entre l'offre de formation régulière et les besoins de main-d'œuvre.
	Diplômés embauchés	Augmenter en moyenne de 5 % par année le nombre de diplômés des ITA susceptibles d'être embauchés par les entreprises agricoles, de services et de transformation.	Nombre de diplômés des ITA susceptibles d'être embauchés par les entreprises bioalimentaires.
	Formation continue	Encourager les entreprises à investir dans la formation continue de leurs ressources humaines.	Nombre d'heures-groupe et nombre de personnes en formation continue dans les ITA et par l'intermédiaire du Plan de soutien en formation agricole. Pourcentage des dépenses de formation annuelles dans les entreprises de transformation et de distribution.
	Relève agricole	Augmenter la scolarité de la relève agricole en incitant les candidats à obtenir un diplôme de niveau collégial (DEC ou l'équivalent). Objectif sous la responsabilité conjointe de la Société de financement agricole et du Ministère.	Évolution du nombre de bénéficiaires de la subvention accordée par le programme d'aide à l'établissement et à la formation. Évolution du niveau de formation de la relève.
R&D et transfert technologique	Effort de R&D	Améliorer l'effort et l'efficacité de la R&D en élaborant, en collaboration avec les partenaires concernés, une stratégie concertée (public, privé) liée au processus d'innovation.	Évolution de l'effort de R&D public et privé au Québec. Stratégie définie.
	Accueil technologique en transformation	Améliorer la capacité d'accueil technologique dans les entreprises de transformation des aliments et boissons ainsi que des intrants à la ferme en favorisant, en collaboration avec les partenaires concernés, l'embauche de personnel technique et scientifique.	Nombre et/ou proportion de membres de personnel technique et scientifique à l'emploi des entreprises de transformation des aliments et boissons ainsi que des intrants à la ferme.

Axes d'intervention	Domaine d'intervention	Objectifs	Indicateurs
R&D et transfert technologique	Transfert technologique en agriculture	Augmenter l'adoption des nouvelles technologies qui représentent un moyen privilégié d'améliorer la compétitivité et la rentabilité des entreprises agricoles.	Nombre de technologies identifiées et implantées.
Investissement étranger		Repérer les secteurs bioalimentaires les plus prometteurs à la prospection sélective d'investissement étranger pour la transformation industrielle des aliments et des boissons. Contribuer à faire connaître le Québec comme terre d'accueil avantageuse pour les entreprises bioalimentaires transnationales.	Nombre de secteurs pour lesquels une analyse de prospection d'investissement a été complétée. Nombre d'activités de prospection sélective d'investissement étranger auxquelles le Ministère a participé.
Veille concurrentielle		Améliorer la connaissance des entreprises et des intervenants sur l'environnement concurrentiel de leur secteur et sur les axes porteurs de développement en incitant les secteurs à se doter d'une structure de veille et en produisant l'information pertinente au rythme de trois secteurs par année.	Nombre de secteurs de l'agroalimentaire dont le suivi de la position concurrentielle est assuré.

ENJEU 2 :

Les attentes de la société (sécurité alimentaire, environnement et développement régional)

Sécurité alimentaire

ORIENTATION 2 :

Contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire

Le Ministère compte travailler sur deux axes afin d'assurer au public des aliments sains. Ses interventions se centreront sur la gestion du risque dans l'ensemble de la chaîne bioalimentaire et l'adaptation aux règles sanitaires internationales. Différentes préoccupations seront prises en compte, soit la révision réglementaire, la maîtrise des risques par les entreprises, la communication du risque, l'implantation d'un mécanisme de traçabilité, la veille sur l'état sanitaire du secteur bioalimentaire et le développement de l'épidémiosurveillance au Québec de la ferme jusqu'à la table.

Axes d'intervention	Domaine d'intervention	Objectifs	Indicateurs
Gestion du risque dans l'ensemble de la chaîne bioalimentaire	Révision réglementaire	Procéder à la révision réglementaire des secteurs de la qualité des aliments et de la protection de la santé animale consécutivement aux récentes modifications législatives : • *Loi sur les produits alimentaires* (Chapitre P-29) • *Loi sur la protection sanitaire des animaux* (Chapitre P-42).	Nouvelles réglementations adoptées.
	Maîtrise des risques par les entreprises	Développer et mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires, une stratégie québécoise de reconnaissance des systèmes d'assurance de la qualité basés sur le principe HACCP, de la ferme jusqu'à la table, de façon à ce que les entreprises qui le désirent puissent mettre en marché leur production selon un système reconnu par le gouvernement. Le calendrier prévu : décembre 2001 : secteur des fermes décembre 2002 : secteur de la restauration décembre 2003 : secteur du détail.	Modèles de normalisation et de certification implantés.
	Communication du risque	Préparer et mettre en œuvre un plan de communication visant à développer une meilleure connaissance du risque bioalimentaire auprès des manipulateurs d'aliments et des consommateurs, d'ici décembre 2002.	Plan de communication adopté. Niveau de réalisation des activités prévues au plan de communication.

Axes d'intervention	Domaine d'intervention	Objectifs	Indicateurs
Gestion du risque dans l'ensemble de la chaîne bioalimentaire	Implantation d'un mécanisme de traçabilité	Développer un plan d'action, en partenariat avec les intervenants du milieu, sur la mise en œuvre de la traçabilité, d'ici mars 2002.	Plan d'action adopté. Niveau de réalisation des activités prévues au plan d'action.
Adaptation aux règles sanitaires internationales	Veille sur l'état sanitaire du secteur bioalimentaire	Mettre en place, pour mars 2002, un centre de référence sur les règles sanitaires internationales.	Échéancier de réalisation.
		Actualiser, développer et réaliser des programmes de surveillance visant la recherche d'agents potentiels de contamination chimique ou microbiologique et développer les stratégies d'intervention appropriées.	Nombre de programmes de surveillance réalisés.
	Développement de l'épidémiosurveillance au Québec de la ferme jusqu'à la table	Être en mesure d'obtenir le portrait sanitaire du cheptel québécois par secteur de production et selon le calendrier prévu.	Nombre de secteurs de production ayant leur portrait sanitaire.

ENJEU 2 :

Les attentes de la société (sécurité alimentaire, environnement et développement régional)

Environnement

ORIENTATION 3 :

Favoriser le développement harmonieux et la promotion des activités et des entreprises agricoles sur le territoire

Le Ministère et les organismes agiront à deux paliers pour créer un contexte favorable au développement harmonieux des activités et des entreprises agricoles sur le territoire dans le respect de l'environnement. Le premier axe d'intervention concerne la mise en œuvre du nouveau régime de protection du territoire et des activités agricoles et, le second, le soutien à la gestion durable des ressources (agroenvironnement). Au cours des prochaines années, le Ministère entend maintenir un rôle très actif au sein du groupe de travail « Un environnement à valoriser », en assumant son leadership dans la réalisation d'un certain nombre d'objectifs spécifiques sur les plans de l'information et de la sensibilisation, du conseil et de l'aide financière à l'implantation de pratiques respectueuses de l'environnement, de la valorisation des efforts des agriculteurs et de l'intégration de la préoccupation environnementale dans les programmes agricoles, et ce, dans le but d'accélérer le virage agroenvironnemental des entreprises agricoles.

Par ailleurs, le Ministère doit contribuer aux engagements du Québec relatifs au maintien des grands équilibres environnementaux.

Axes d'intervention	Domaine d'intervention	Objectifs	Indicateurs
Protection du territoire et des activités agricoles	Contrôle des limites de la zone agricole : inclusions et exclusions Dans la zone agricole : contrôle des usages non agricoles, du morcellement des propriétés, de l'enlèvement de sol arable, de la coupe d'érables dans une érablière, et de l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents	Assurer la pérennité de la zone agricole, base territoriale pour la pratique de l'agriculture et le développement des activités et des entreprises agricoles : • en appliquant la loi judicieusement, avec efficacité et transparence, dans l'esprit du nouveau régime; et • en suscitant l'implication des instances municipales et agricoles dans l'atteinte de cet objectif. Objectif sous la responsabilité de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.	Motivation des décisions au regard de la compétence de la Commission, des objectifs et des critères de la loi. Pourcentage de décisions finales (non contestées ou maintenues par le TAQ ou les cours de justice). Réduction du nombre de demandes individuelles. Nombre et pertinence des recommandations produites par les instances du monde municipal et agricole. Délai de traitement des demandes et des déclarations.
Soutien à la gestion durable des ressources (agroenvironnement)	Plan d'action	Que, d'ici 2001, les membres du Groupe de travail « Un environnement à valoriser » aient convenu de la nécessité de bonifier leur plan d'action, approuvé en mars 1999 lors du Rendez-vous des décideurs, et d'accélérer le virage agroenvironnemental des entreprises agricoles.	Dépôt d'un plan d'action bonifié, agréé par les membres du Groupe de travail « Un environnement à valoriser ».

Axes d'intervention	Domaine d'intervention	Objectifs	Indicateurs
Soutien à la gestion durable des ressources (agroenvironnement)	Information et sensibilisation	Qu'annuellement, chaque direction régionale révise sa stratégie face aux problématiques prioritaires en précisant : • des résultats à atteindre en matière d'information et de sensibilisation auprès de clientèles ciblées; • des interventions pour corriger ces problématiques, en accordant une attention particulière aux objectifs de résultats contenus dans le plan « Un environnement à valoriser ».	Nombre de régions ayant révisé leur stratégie régionale de sensibilisation et d'intervention au regard des problématiques identifiées.
	Conseils et aides financières aux entreprises	Que 100 % des entreprises concernées aient été soutenues techniquement ou financièrement, à l'échéance prévue, pour les inciter à adopter les pratiques agricoles suivantes : • d'ici 2003, l'entreposage étanche et suffisant des fumiers dans les entreprises ciblées selon le calendrier du Programme Prime-Vert; • d'ici 2003, la réalisation d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) par l'ensemble des entreprises visées par la réglementation et selon le calendrier prévu; • d'ici 2005, l'utilisation de pratiques de conservation des sols et de protection des cours d'eau sur X % (à préciser) des superficies en cultures annuelles; • d'ici 2003, pour les cultures céréales-maïs-soya, pommes et pommes de terre, que la lutte intégrée soit utilisée dans 70 % des superficies pour le contrôle des ennemis des cultures et qu'y soit réduite l'utilisation des pesticides de 50 %.	Proportion des entreprises concernées : • dont l'entreposage est conforme et nombre d'unités animales correspondantes. • munies d'un PAEF et superficies couvertes. Proportion des superficies en cultures annuelles gérées selon des pratiques de conservation des sols et de protection des cours d'eau et nombre d'entreprises concernées. Proportion des superficies, dans les cultures céréales-maïs-soya, pommes et pommes de terres, où est utilisée la lutte intégrée pour le contrôle des ennemis des cultures et évolution des quantités de pesticides utilisées. Évolution du nombre de clubs agroenvironnementaux et d'organismes de gestion des surplus de fumiers et du nombre de membres.
	Valorisation des efforts des agriculteurs	Que, d'ici 2002, aient été identifiées les bonnes pratiques agroenvironnementales à valoriser auprès des agriculteurs. Contribuer, d'ici 2002, à définir un concept de certification des agriculteurs qui adoptent les bonnes pratiques agroenvironnementales identifiées et implantation graduelle de ce concept.	Bonnes pratiques agroenvironnementales identifiées. Nombre de projets pilotes de certification.
	Intégration du principe d'écocondition-nalité dans les programmes d'aide	Soutenir La Financière agricole afin d'intégrer la préoccupation environnementale dans les critères d'élaboration et d'administration des programmes de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole.	Ajustements intégrés aux programmes.

ENJEU 2 :

Les attentes de la société (sécurité alimentaire, environnement et développement régional)

Développement régional

ORIENTATION 4 :

Stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Dans le but de stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux, le Ministère entend travailler à deux paliers, en soutenant l'adaptation des entreprises agricoles et en appuyant le développement et la croissance du secteur agricole et agroalimentaire dans chacune des régions.

Axes d'intervention	Domaine d'intervention	Objectifs	Indicateurs
Soutien à l'adaptation des entreprises	Information et sensibilisation des entreprises en général	Que chaque direction régionale révise chaque année : • les secteurs prioritaires pour lesquels le transfert technologique représente un moyen privilégié d'améliorer la compétitivité et la rentabilité des entreprises agricoles, en lien avec les objectifs ministériels de croissance; • les technologies à implanter dans chacun des secteurs ciblés; • les objectifs de résultats à atteindre en termes de nombre d'entreprises devant avoir adopté les technologies identifiées.	Nombre de régions ayant repéré les secteurs prioritaires, les technologies et les objectifs de résultats en termes de nombre d'entreprises.
	Conseils et aides financières à des entreprises ciblées	Que, d'ici 2004, 100 % des entreprises ciblées aient adopté les technologies recommandées.	Proportion des entreprises ciblées pour du transfert technologique qui ont adopté les technologies recommandées.
Soutien au développement et à la croissance du secteur agricole et agroalimentaire	Concertation sur les priorités de développement et sur les cibles de croissance régionales	Que, d'ici 2002, chaque direction régionale ait établi dans ses secteurs de production prioritaires : • des cibles de croissance économique (en termes d'investissement, de création d'emplois, de présence sur les marchés; • des mesures favorisant l'utilisation du potentiel agricole et acéricole de la zone verte; • sa contribution au plan stratégique régional de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire, aux objectifs des filières concernées ainsi que toute autre collaboration à apporter à ses partenaires ou à d'autres organismes gouvernementaux.	Nombre de régions ayant établi leurs priorités cibles de croissance régionale. Évolution du nombre, de la valeur des investissements et des emplois générés par les projets soutenus par la direction régionale et les autres intervenants locaux et régionaux. Évolution du pourcentage de la zone agricole occupée par les exploitations agricoles.

Axes d'intervention	Domaine d'intervention	Objectifs	Indicateurs
Soutien au développement et à la croissance du secteur agricole et agroalimentaire	Concertation sur les priorités de développement et sur les cibles de croissance régionales	Que, d'ici 2003, 100 % des régions administratives aient été soutenues dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement du secteur agricole et agroalimentaire, harmonisé avec les priorités et les cibles de croissance de la direction régionale, en ce qui regarde : • les secteurs de production à traiter en priorité; • les cibles de croissance économique à atteindre (en termes d'investissement, de création d'emplois, de présence sur les marchés et d'augmentation de la valeur ajoutée); • les mesures à prévoir afin de favoriser l'utilisation du potentiel agricole et acéricole de la zone verte.	Nombre de régions administratives disposant d'un plan stratégique de développement agricole et agroalimentaire harmonisé avec les priorités de la direction régionale.
	Protection et développement des activités et des entreprises agricoles	Que, d'ici 2002, le Ministère, en collaboration avec les partenaires, s'assure que l'encadrement légal et réglementaire ainsi que la planification de l'aménagement du territoire répondent adéquatement à la protection et au développement des activités et des entreprises agricoles.	Ajustements réglementaires et législatifs apportés. Évolution du nombre de schémas d'aménagement révisés en vigueur.

ENJEU 3 :

Reconnaissance du leadership du secteur

ORIENTATION 5 :

Promouvoir l'excellence et le savoir-faire de l'industrie et de ses artisans

Afin de promouvoir l'excellence et le savoir-faire de l'industrie, le Ministère entend travailler à deux paliers : la valorisation et la promotion du secteur bioalimentaire et de ses artisans, et de rendre visibles l'expertise et les compétences du personnel du Groupe APA.

Axes d'intervention	Domaine d'intervention	Objectifs	Indicateurs
Valorisation et promotion du secteur bioalimentaire et de ses artisans	Artisans	Compléter, d'ici 2002, la mise en œuvre des cinq Grands Événements du bioalimentaire couvrant tous les secteurs d'activité du Ministère.	Nombre d'événements mis en place par le MAPAQ.
	Secteur	Développer et mettre en œuvre, pour avril 2002, une stratégie du Groupe APA permettant de faire valoir la contribution du secteur bioalimentaire à la prospérité du Québec lors d'événements publics (foires nationales, internationales, salons spécialisés...).	Nombre de participations à des événements publics intégrant la stratégie (foires nationales, internationales, salons spécialisés ...).
Visibilité de l'expertise et des compétences du personnel du Groupe APA dans le secteur bioalimentaire		Élargir le volet « reconnaissance » au personnel du Groupe APA, tel que celui attribué à l'Ordre national du mérite agricole, et ce, à d'autres grands événements, permettant ainsi de reconnaître et de faire reconnaître davantage l'expertise du personnel du Groupe APA dans le cadre des Grands Événements du bioalimentaire québécois. S'assurer que 50 % des capsules des 26 émissions de la série télévisée « Cultivé et bien élevé » mettent à l'avant-plan les compétences du personnel du Groupe APA.	Nombre de reconnaissances accordées. Nombre de capsules présentant l'expertise et les compétences du groupe APA.

ORIENTATION 6 :

Affirmer les intérêts québécois sur la scène nationale et internationale

Une action constante doit être menée afin d'affirmer la spécificité du secteur agroalimentaire québécois dans toutes les facettes des relations fédérales-provinciales et de faire valoir la position du Québec dans les négociations et la mise en œuvre des ententes commerciales internationales. Que ce soit face au gouvernement fédéral ou face aux autres pays au moyen des accords commerciaux, les intérêts du Québec doivent être affirmés et défendus avec vigueur et fermeté. C'est dans cet esprit que s'inscrivent les interventions du Ministère et des organismes au chapitre des accords commerciaux et des relations fédérales-provinciales.

Axes d'intervention	Domaine d'intervention	Objectifs	Indicateurs,
Accords commerciaux	Position concertée	Établir, avec les intervenants de l'industrie agroalimentaire, la position du Québec en matière de politiques commerciales et en faire la promotion aux forums appropriés, notamment l'OMC, l'ALENA, le projet de zone de libre-échange des Amériques (AZLEA) et l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).	Obtention d'une position concertée. Résultats des interventions par rapport à la position défendue.
	Règlement de litiges	Intervenir dans la défense des intérêts québécois lors de litiges commerciaux avec d'autres pays ou provinces.	Atteinte des objectifs recherchés dans la conclusion des litiges auxquels le Ministère a participé.
Relations fédérales-provinciales	Équité des dépenses	Orienter et maximiser les retombées des interventions fédérales au Québec et maintenir une part équitable des dépenses fédérales dans l'agroalimentaire québécois, principalement en matière de gestion du risque et de R&D. Assurer le respect des compétences et des façons de faire du Québec.	Évolution de la part des ressources fédérales (financières et/ou humaines) investies dans le secteur agroalimentaire québécois : • globale (ensemble du secteur agroalimentaire); • protection du revenu agricole; • R&D. Résultats des interventions par rapport à la position défendue.
	Ententes de commercialisation	S'assurer, dans le cadre des ententes de commercialisation, de la prise en compte des intérêts du Québec : En collaborant à la révision et à la restructuration des accords fédéraux-provinciaux dans les secteurs des œufs, de la volaille et du lait.	Renouvellement des ententes à la satisfaction du Québec.
	Projets d'harmonisation fédéral-provincial et ententes d'équivalence internationales	Faire reconnaître et défendre les objectifs et les spécificités du Québec dans les différents projets, initiatives fédérales et ententes d'équivalence internationales visant à uniformiser les normes et les pratiques en matière de santé animale et de qualité des produits bioalimentaires.	Résultats des interventions par rapport à la position défendue.

ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES, AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS À ATTEINDRE ET INDICATIFS

4.2

Secteur des pêches et de l'aquaculture

Pour répondre aux trois enjeux qu'il a établis, le Ministère privilégie trois grandes orientations stratégiques qui guideront ses interventions :

ORIENTATION 1 : Accroître la biomasse aquatique disponible

ORIENTATION 2 : Améliorer la compétitivité des entreprises

ORIENTATION 3 : Contribuer à créer un environnement favorable au développement du secteur

ENJEU 1 :
Sécurité et croissance des approvisionnements

ORIENTATION 1 :
Accroître la biomasse aquatique disponible

L'accroissement de la disponibilité de la ressource est la clé de voûte de tout le développement du secteur. Le Ministère doit intervenir de façon à faciliter l'accès à la ressource halieutique et à accroître les productions aquacoles. Pour améliorer l'accès à la ressource, il entend mener des interventions dans trois domaines : l'adaptation du soutien au secteur de la capture, l'exploitation et l'utilisation de ressources non conventionnelles et la défense des intérêts québécois auprès du gouvernement fédéral. Ses interventions au chapitre de l'accroissement des productions aquacoles viseront à soutenir la croissance de la production et à améliorer la productivité en milieu naturel.

Axes d'intervention	Domaine d'intervention	Objectifs	Indicateurs
Accès à la ressource	Soutien au secteur de la capture	Développer et mettre en place, pour 2001, de nouveaux outils afin de soutenir les entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture.	Respect de l'échéancier.
	Exploitation et l'utilisation de ressources non conventionnelles	Accroître de 15 % la valeur des débarquements pour les espèces sous-exploitées (notamment maquereau, mactre de Stimpson, crabe commun, loup-marin et l'oursin).	Pourcentage d'accroissement de la valeur des débarquements pour les espèces ciblées.
	Défense des intérêts québécois auprès du gouvernement fédéral	Soutenir l'industrie du Québec dans la revendication d'une part équitable de la ressource.	Écart entre la quote-part et la part allouée pour sept espèces.
Aquaculture	Soutien au développement aquacole	D'ici 2002, stabiliser la production de truite arc-en-ciel et d'omble de fontaine. D'ici 2004 : • augmenter la production de 1 000 tonnes de truite arc-en-ciel et d'omble de fontaine; et • atteindre une production de 2 500 tonnes au total pour les moules et pétoncles.	Variation de la production totale. Augmentation de la production totale pour les entreprises aquacoles.
		Afin de diversifier le secteur, développer la production : • en eau douce et salée, de l'omble chevalier et de l'omble fontaine; • en eau douce, de doré et de perchaude; • en eau marine, de mye.	Suivi de la production expérimentale et pilote des espèces ciblées.

ENJEU 2 :
Capacités concurrentielles des entreprises du secteur

ORIENTATION 2 :
Améliorer la compétitivité des entreprises

Que ce soit en pêche, en aquaculture, en transformation ou en commercialisation des produits, les entreprises doivent consentir des efforts scientifiques, techniques et financiers importants. Le maintien des conditions favorables au développement et à la compétitivité des entreprises est une préoccupation ministérielle. Les actions dans les domaines de la productivité, de l'innovation et de la commercialisation seront principalement encouragées. Pour accroître la productivité, le Ministère entend orienter ses actions vers l'amélioration de la gestion des entreprises, la sécurité d'approvisionnement des entreprises de transformation et l'accès à la formation. Au chapitre de l'innovation, le Ministère soutiendra les initiatives de développement et d'utilisation de nouvelles technologies, de développement de nouveaux produits et d'amélioration de la qualité des intrants et des extrants. Enfin, sur le plan de la commercialisation, le Ministère travaillera à favoriser les actions concertées afin de mieux se positionner sur le marché québécois et sur les marchés extérieurs.

Axes d'intervention	Domaine d'intervention	Objectifs	Indicateurs
Productivité des entreprises	Gestion des entreprises et formation	Que 100 % des projets financés dans le cadre du Programme de développement des pêches et de l'aquaculture incluent un plan de formation en gestion et/ou un plan de formation continue des employés, lorsqu'un besoin est défini, lors de l'élaboration du projet.	Pourcentage de projets financés par le MAPAQ intégrant une composante de formation en gestion et/ou l'embauche de ressources techniques et universitaires.
	Sécurisation des approvisionnements	Soutenir trois projets pilotes visant des ententes à long terme entre les fournisseurs de matières premières et les acheteurs, comme moyen de sécuriser les approvisionnements.	Nombre de projets pilotes incluant des ententes fournisseurs-acheteurs soutenues par le Ministère et quantités visées en termes de production.
Soutien à l'innovation	Nouvelles technologies	Encourager l'innovation, par le soutien professionnel, technique et financier, en faisant en sorte : • d'ici 2002, d'avoir établi, avec nos partenaires, les secteurs prioritaires et les technologies à implanter pour lesquels le transfert technologique représente un moyen privilégié d'améliorer la compétitivité et la rentabilité du secteur; • D'ici 2004, d'avoir favorisé l'augmentation de la valeur ajoutée de produits aquatiques transformés identifiés en intensifiant le soutien technique et financier aux entreprises; • D'ici 2004, d'avoir favorisé une utilisation plus complète des biomasses aquatiques identifiées comme étant prioritaires en intensifiant le soutien technique et financier aux entreprises.	• Liste des secteurs prioritaires et des technologies à implanter; • Nombre et valeur des projets identifiés; • Nombre et valeur des projets identifiés.

Axes d'intervention	Domaine d'intervention	Objectifs	Indicateurs
Commercialisation des produits aquatiques	Actions concertées sur le marché québécois	Soutenir, sur le plan financier, professionnel et technique, les actions du milieu industriel, commercial et de la pêche.	Valeur des projets financés. Augmentation des ventes de produits aquatiques par les entreprises sur le marché québécois.
	Connaissance des marchés	Faciliter la participation des entreprises à des événements commerciaux d'envergure nationale et internationale.	Valeurs des projets de financement. Valeur des ententes d'affaires réalisées lors des événements pour lesquels le Ministère appuie financièrement la participation des entreprises.

ENJEU 3 :
La concertation comme outil de développement

ORIENTATION 3:
Contribuer à créer un environnement favorable au développement du secteur

Les différents acteurs travaillent de plus en plus ensemble au développement du secteur et ces efforts doivent être encouragés et stimulés. Il faut aussi viser à ce que le soutien au secteur soit coordonné et à ce que toutes les ressources disponibles soient canalisées vers la réalisation des orientations de développement du secteur.

Le Ministère entend travailler au renforcement de l'organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture ainsi que de la contribution des partenaires au développement du secteur. À cette fin, il appuiera le développement de liens sectoriels et une représentation forte des différents maillons du secteur. Il aidera les entreprises à avoir accès à du financement, à établir des réseaux de recherche, à obtenir de la formation adaptée et à développer des liens avec d'autres secteurs industriels.

Axes d'intervention	Domaine d'intervention	Objectifs	Indicateurs
Renforcement de l'organisation du secteur	Liens sectoriels	Faire en sorte que les activités du Réseau pêches et aquaculture Québec et des groupes de travail qui en sont issus axent leurs travaux sur des projets de développement du secteur.	Nombre de projets réalisés dans le cadre du Programme d'appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture.
	Représentation forte des différents maillons	Accroître l'effectif des associations nationales afin d'améliorer leur pouvoir de représentation auprès du gouvernement fédéral.	Évolution du nombre de membres.
Contribution des partenaires au développement du secteur	Accès à du capital et à du financement adapté	S'assurer que les entreprises du secteur ont accès aux différentes sources de financement disponibles (privées et publiques).	Évolution de l'effet levier de l'aide accordée par le Ministère.
	Travail en réseau pour la R&D	Faire en sorte que le secteur puisse avoir accès à l'ensemble des ressources en R&D : D'ici 2003, mettre en place, avec les partenaires, les différents réseaux d'expertise en aquaculture, valorisation et pêche. S'assurer, d'ici 2004, de l'implantation des structures de coordination et financement en R & D	Nombre de réseaux mis en place. Nombre de projets de R&D réalisés en concertation avec différents réseaux de recherche.